



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

**Conseil de Territoire
Istres Ouest Provence**

**Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
Michel Petrucciani
Musique & Danse**

**PROJET D'ÉTABLISSEMENT
2017 – 2021**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

- 1. **Le territoire :** page : 3
 - 1.1. Historique
 - 1.2. L'offre culturelle institutionnelle
 - 1.3. L'offre culturelle associative
- 2. **Le conservatoire :** page : 4
 - 2.1. Quelques dates historiques

ÉTAT DES LIEUX : année scolaire 2014/2015

- 3. **Les sites d'enseignement :** page : 5
- 4. **Le public :** page : 6
 - 4.1. Les élèves du conservatoire sur le territoire
 - 4.2. Les effectifs
 - 4.3. Évolution des effectifs sur les cinq dernières années
 - 4.4. Le public extérieur au conservatoire
- 5. **La formation :** page : 15
 - 5.1. Les disciplines enseignées
 - 5.2. Les heures d'enseignement dispensées
 - 5.3. Les cursus d'étude
 - 5.4. L'évaluation
- 6. **Les activités de diffusion :** page : 24
- 7. **Les moyens :** page : 25
 - 7.1. Les locaux
 - 7.2. L'équipe pédagogique
 - 7.3. L'équipe administrative
 - 7.4. Le centre de documentation
 - 7.5. Le parc instrumental

8.	Les partenariats :	page : 32
	8.1. Actions pédagogiques extérieures	
	8.2. Collaborations avec les associations	
9.	La communication :	page : 33
10.	Les tarifs :	page : 34

PROJET

11.	Faciliter l'accès à une pratique artistique au plus grand nombre :	page : 35
	11.1. Les sites d'enseignement	
	11.2. L'école publique	
	11.3. Les structures avec un public spécialisé	
12.	Clarifier le mode de fonctionnement administratif du conservatoire :	page : 37
	12.1. Le personnel	
	12.2. Réorganisation du mode de fonctionnement des inscriptions et réinscriptions	
	12.3. Recherche des outils de communication performants	
	12.4. Textes cadres de référence	
13.	Réorganiser et élargir l'offre pédagogique à travers des esthétiques variées:	page : 38
	13.1. Les disciplines	
	13.2. Les parcours d'étude	
	13.3. Le centre de documentation	
	13.4. Le parc instrumental	
14.	Participer aux actions de création et de diffusion :	page : 43
	14.1. Poursuite de la réalisation d'une saison musicale	
	14.2. Partenariat renforcé avec la régie « Scènes & Cinés » chargée de la programmation sur le territoire	
15.	Établir des liens avec les structures culturelles du territoire :	page : 44
	15.1. Être pôle ressource pour les structures associatives culturelles	
	15.2. Définir un projet global et partagé à la maison de la danse à Istres	
	15.3. Fonctionner en réseau avec les conservatoires proches	
16.	Aspects budgétaires :	page : 45
17.	Conclusion :	page : 46

PRÉAMBULE

1. Le territoire :

1.1. Historique

Créé par décret le 11 août 1972, le syndicat communautaire d'aménagement regroupant les communes de Fos-sur-Mer, Istres et Miramas est devenu un syndicat d'agglomération nouvelle en 1984.

En décembre 2002, son périmètre est élargi à trois nouvelles communes : Grans, Cornillon-Confoux et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Il compte actuellement 99 799 habitants : Istres (42 775), Miramas (25 257), Fos sur Mer (15 832), Port Saint Louis du Rhône (8 530), Grans (4 078), Cornillon Confoux (1 327). Entre 1999 et 2007, sa population a augmenté de 12,4%.

Son territoire s'étend sur 355 km², la distance maximum entre les villes les plus éloignées du territoire (Grans au nord et Port Saint Louis du Rhône au sud) est de 46 kilomètres. La ville d'Istres, la plus importante en nombre d'habitants se situe relativement au centre du territoire.

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale, s'est substituée de plein droit au SAN Ouest Provence conformément aux dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ».

1.2. L'offre culturelle institutionnelle :

Doté depuis 1995 de la compétence culturelle, le SAN Ouest Provence a géré le conservatoire intercommunal de musique et de danse (établissement spécialisé d'enseignement artistique), le pôle intercommunal du patrimoine culturel, la plate-forme des arts visuels et la médiathèque intercommunale laquelle fonctionne en réseau depuis sa création, en 1983. Aujourd'hui, c'est la Métropole d'Aix-Marseille-Provence/Conseil de Territoire Istres Ouest Provence qui gère ces équipements. En outre, sur le territoire, la régie Culturelle Scènes et Cinés Ouest Provence (établissement public à caractère industriel et commercial) propose une programmation autour du spectacle vivant riche et variée au sein de nombreux équipements : théâtres, cinémas, scènes de musiques actuelles.

1.3. L'offre culturelle associative :

De nombreuses associations sont présentes sur tout le territoire intercommunal et concourent à accroître l'offre culturelle aux habitants : musique, danse, chorale, patrimoine, arts visuels, théâtre..... Elles proposent des actions et activités variées alliant pratique, découverte, organisation de visites...

Ponctuellement, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence/Conseil de territoire Istres Ouest Provence initie des partenariats avec ces associations afin de développer une dynamique entre tous les acteurs culturels.

2. Le conservatoire :

Le conservatoire à Rayonnement Intercommunal Michel Petrucciani est un établissement public spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse associé à des activités de diffusion et de création. Tout en s'appuyant sur les préconisations des schémas d'orientation pédagogique et de la charte, il s'organise de manière à rendre accessible au plus grand nombre une offre culturelle de qualité, de la sensibilisation à la formation des amateurs.

2.1. Quelques dates historiques :

Le conservatoire de musique :

- 1974 : création de « l'école d'enseignement musical de la ville nouvelle de Fos » regroupant les sites de Fos-sur-Mer, Istres et Miramas
- 1976 : proposition d'appellation « Conservatoire de Musique »
- 1978 : création de la classe de danse
- 1982 : agrément du Conservatoire par le Ministère de la Culture
- 2001 : intégration dans les nouveaux locaux à Istres, le Conservatoire Michel-Petrucciani
- 2003 : rattachement des villes de Cornillon-Confoux, Grans et Port-St-Louis-du-Rhône

La maison de la danse d'Istres:

La Maison de la Danse est née dans le contexte expérimental du Centre Éducatif et Culturel (CEC) des Heures Claires en 1970. Le CEC réunissait dans un même cadre un collège, un centre sportif, une Maison pour tous et répondait aux besoins d'une ville nouvelle. Une activité danse à la Maison pour tous a été initiée par Madame Nicole JOULIA, professeur d'EPS. L'association Pulsion fut ainsi créée.

- 1988 : création de la Maison de la danse.
- 1995 : création de l'association Coline chargée d'un cursus de formation professionnelle.
- 2001 : le SAN Ouest Provence a engagé une réflexion et une concertation pour la mise en place d'un cursus d'enseignement répondant aux exigences de l'enseignement en conservatoire. Cette mission est rattachée au conservatoire de musique en 2007.

La Maison de la danse abrite aujourd'hui :

- trois structures de compétence communale : l'association Pulsion, l'association Coline, la compagnie professionnelle Emanuel Gat
- le Conservatoire de danse

L'ÉTAT DES LIEUX

3. Les sites d'enseignement

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal propose :

- **en secteur musique :**
 - 4 sites d'enseignement:
 - Port Saint Louis du Rhône
 - Istres
 - Miramas
 - Grans
- **en secteur danse :**
 - 3 sites d'enseignement :
 - Port Saint Louis du Rhône
 - Istres
 - Grans
 - 2 salles mise à disposition par les communes :
 - Fos sur Mer
 - Miramas

Remarques :

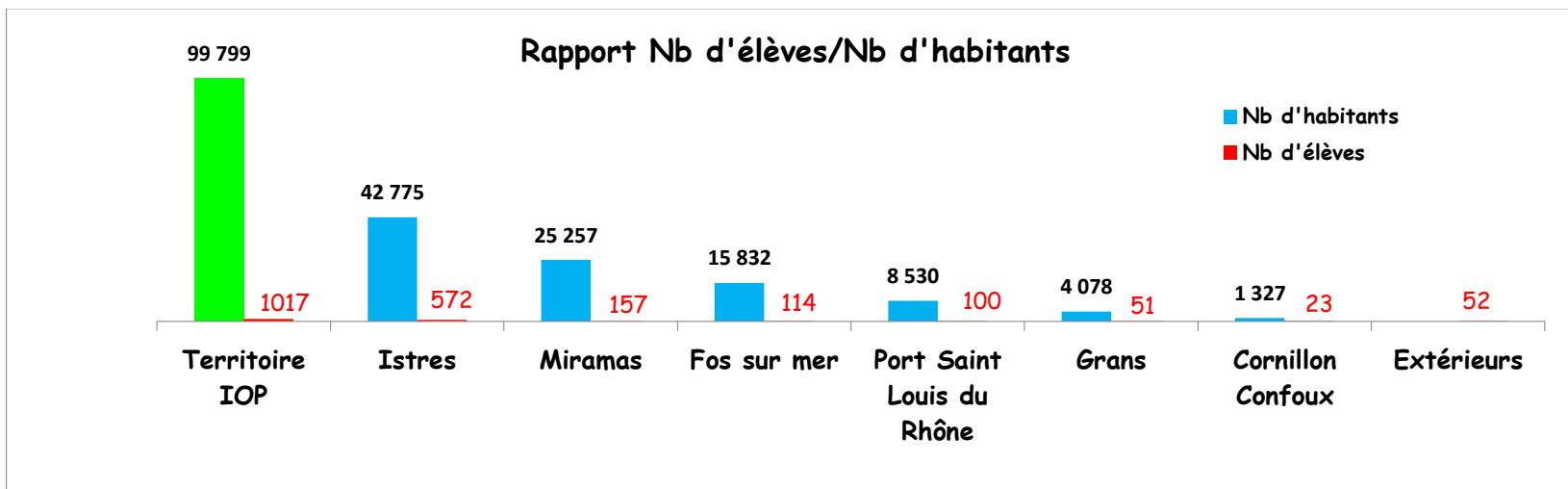
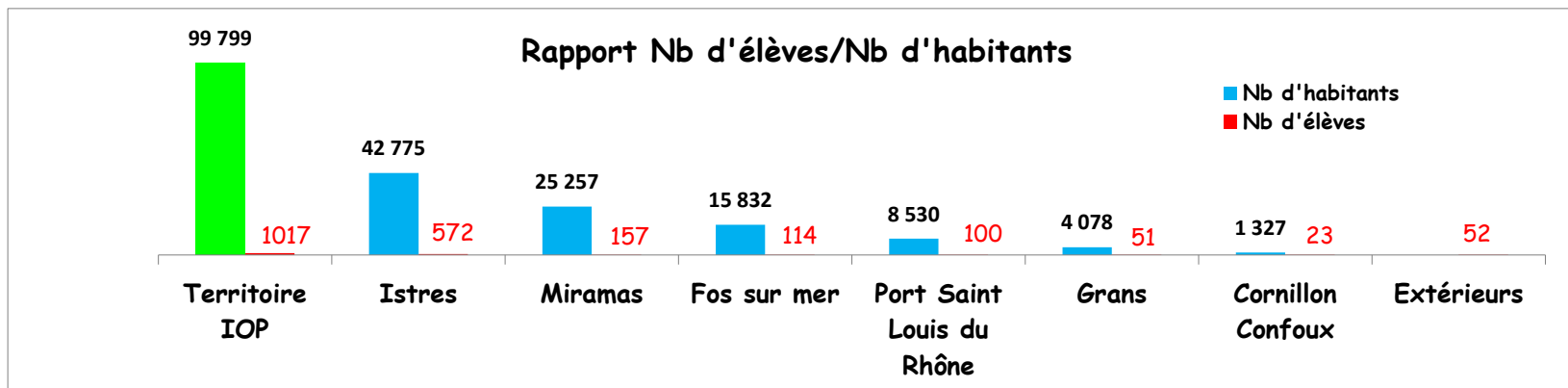
- Les élèves des six communes peuvent suivre leurs cours indifféremment sur un ou plusieurs sites d'enseignement en fonction des emplois du temps et des disciplines proposées. Cependant on constate qu'ils se déplacent peu sur le territoire et cherchent à prendre leurs cours sur leur lieu de résidence.

4. Le public :

4.1. Les élèves sur le territoire:

Sur 1069 élèves inscrits, 1017 ont une résidence administrative sur le territoire intercommunal et 52 viennent des territoires limitrophes.

Rapport entre le nombre d'élèves inscrits et le nombre d'habitants.

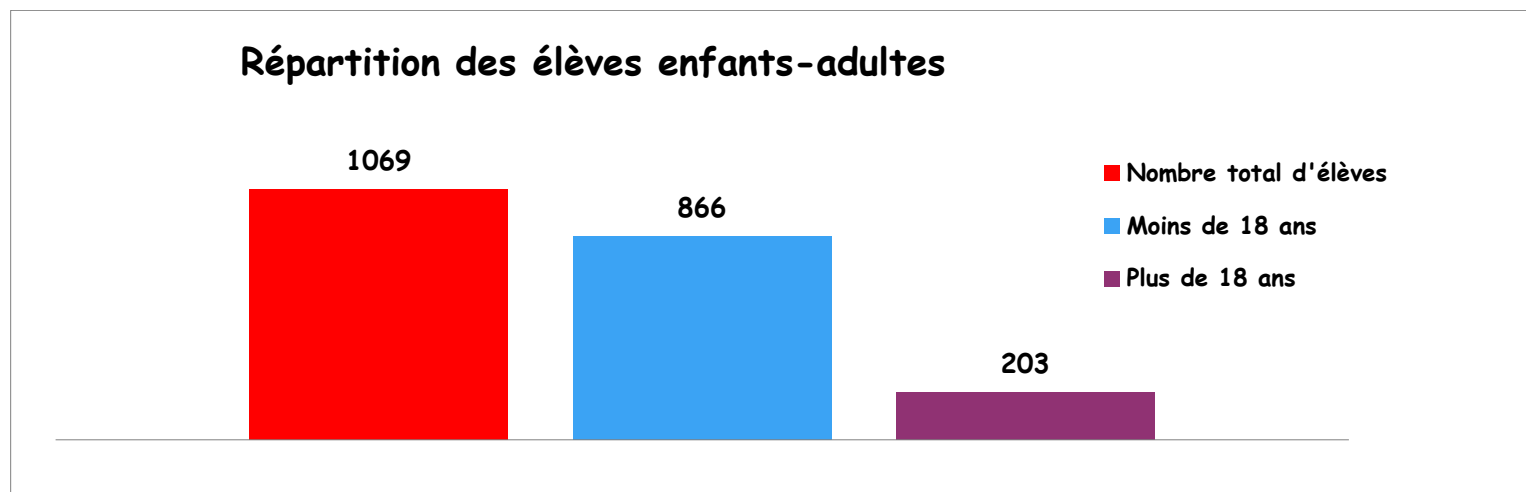
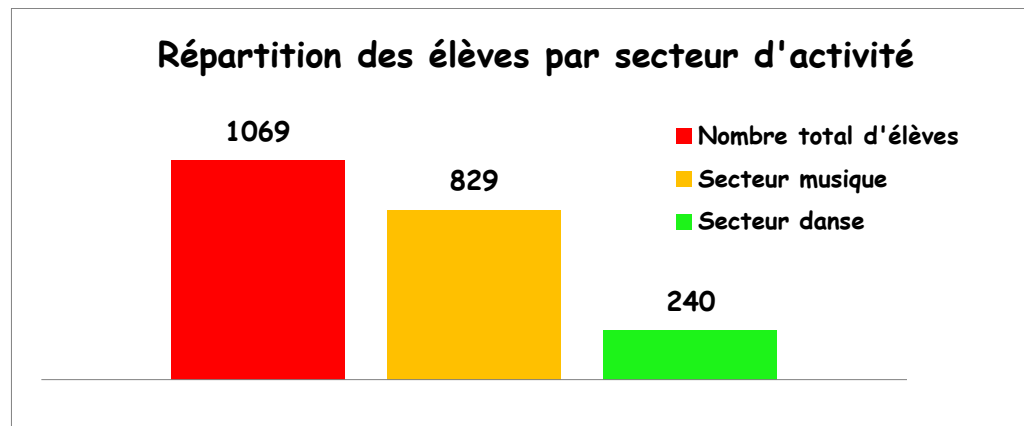


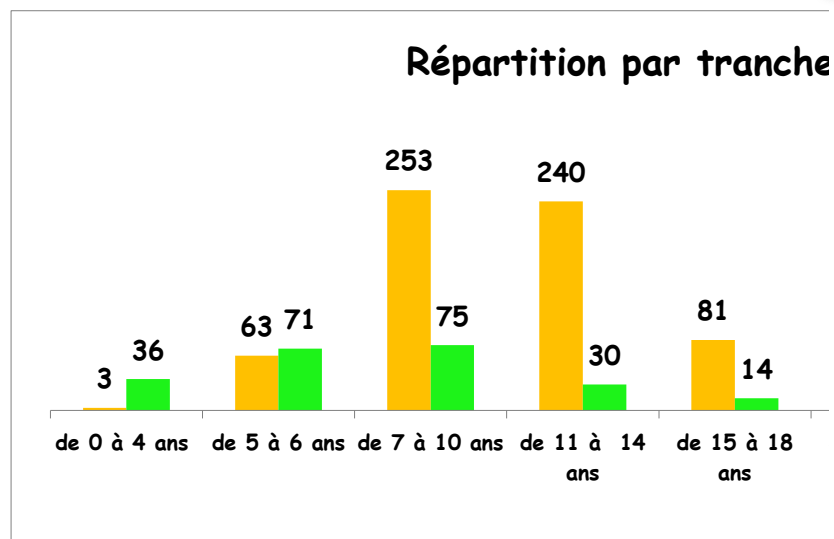
La moyenne nationale de fréquentation étant comprise entre 1 et 2 %, nous nous situons dans la zone basse.

4.2. Les effectifs sur l'année scolaire 2014/2015 :

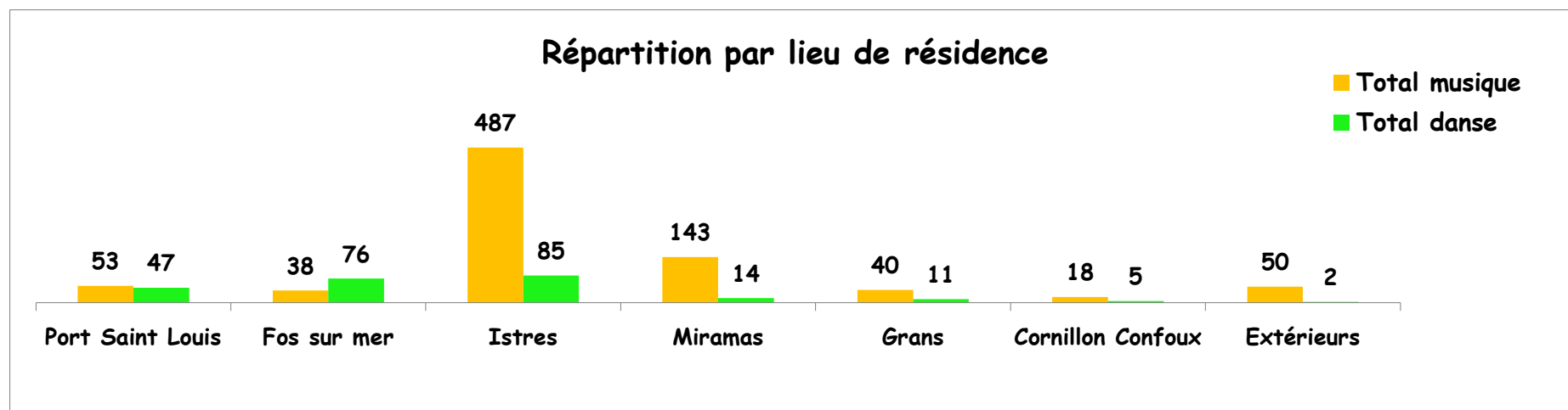
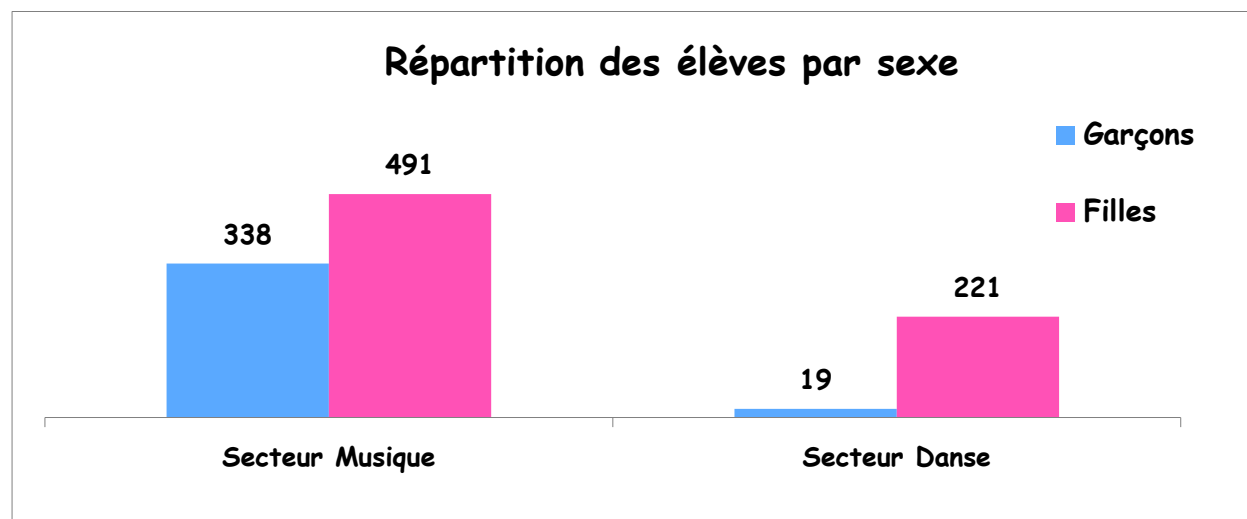
1069 élèves, issus de 901 foyers, fréquentent le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal :

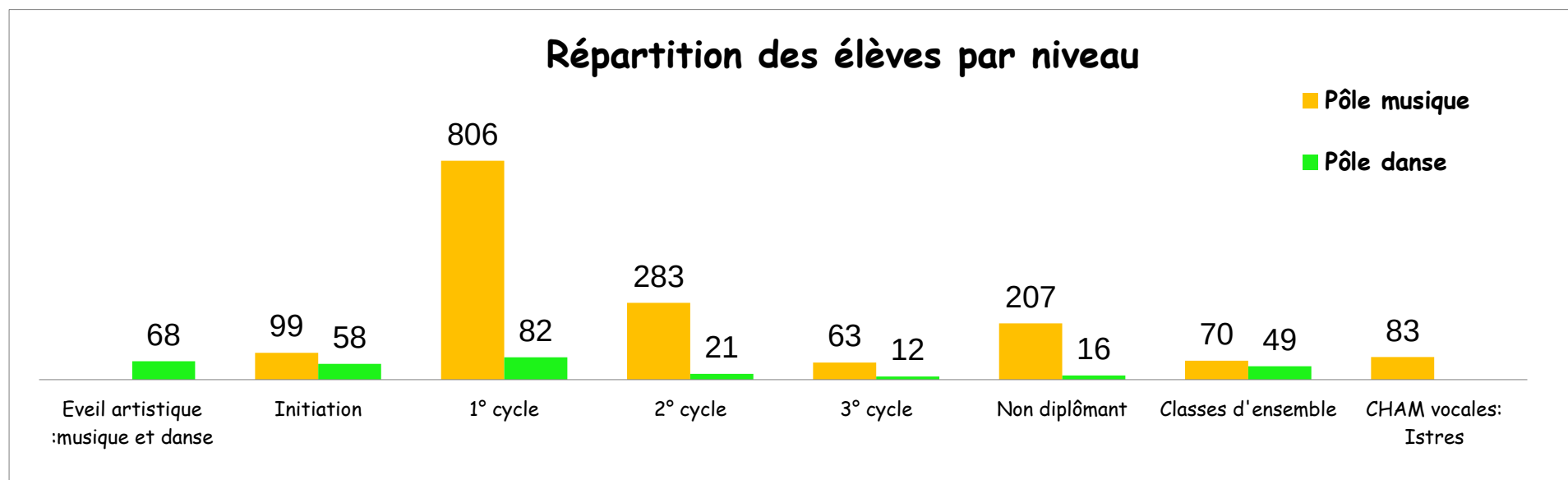
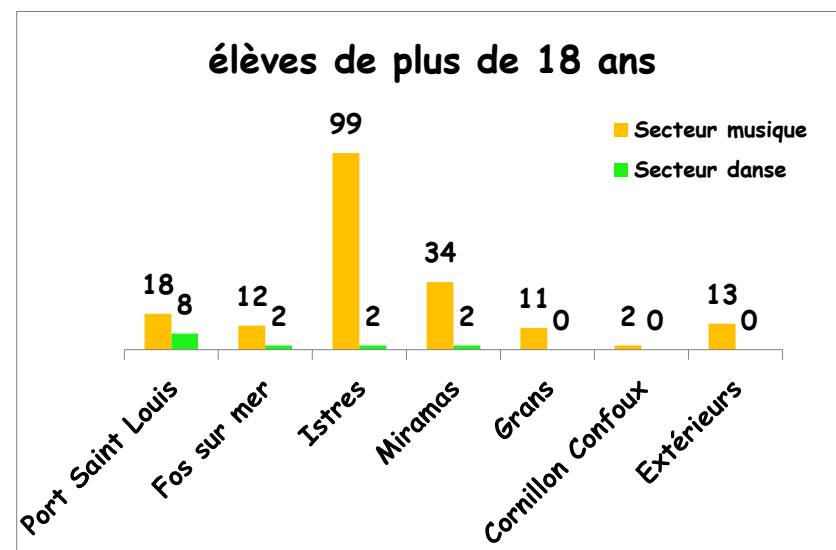
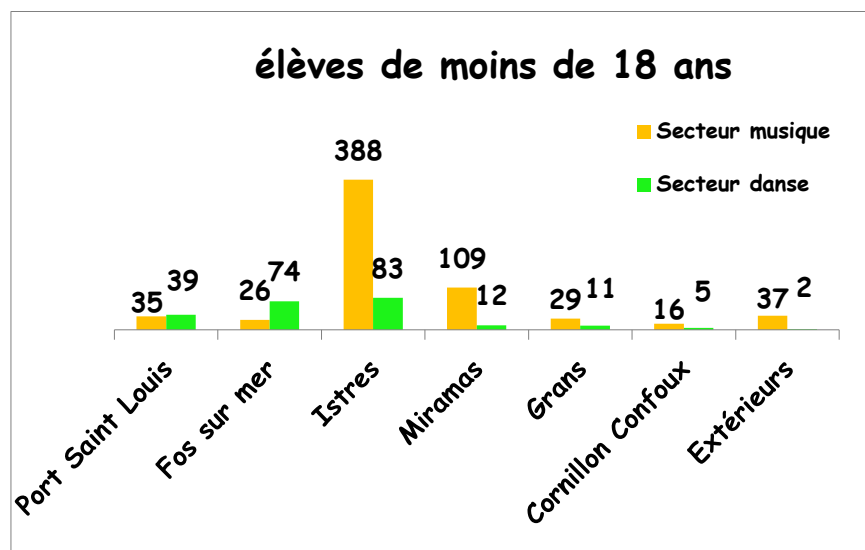
- 829 élèves sont inscrits en **secteur musique**, soit 77,5 %
- 240 élèves sont inscrits en **secteur danse**, soit 22,5%
- 31 élèves suivent parallèlement les cours en **musique et danse**, soit 2,9 %





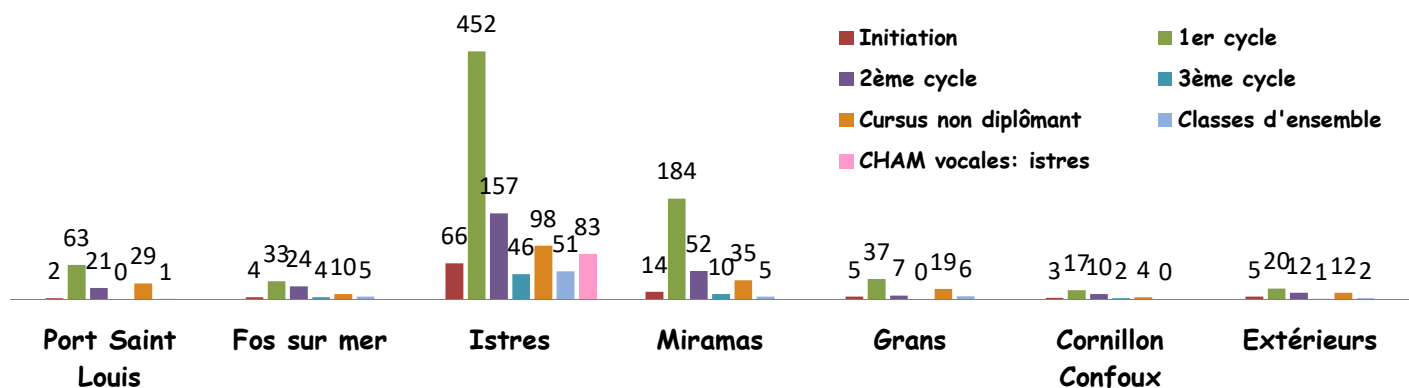
Les élèves peuvent s'inscrire à partir de l'âge de quatre ans, sans aucune limite d'âge.



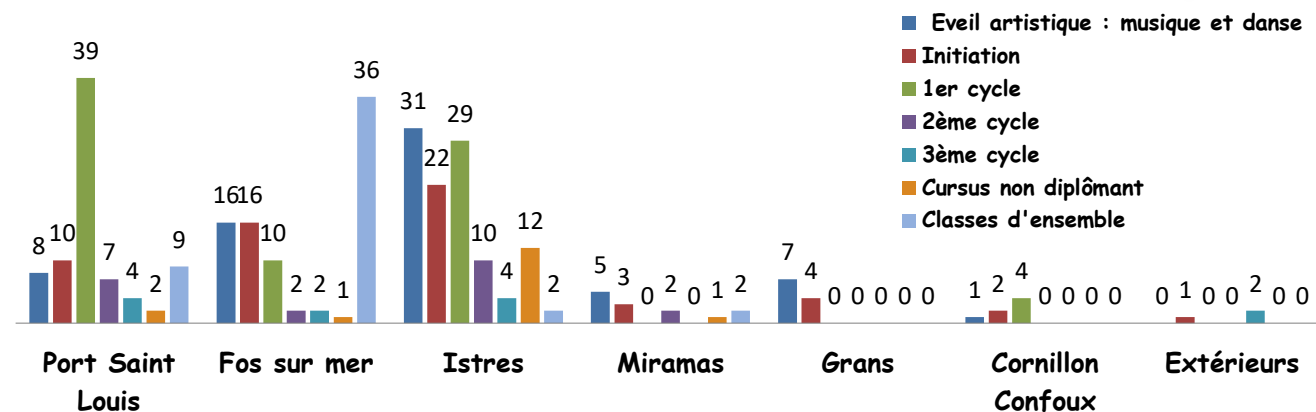


Danse

Répartition par lieu de résidence et niveau

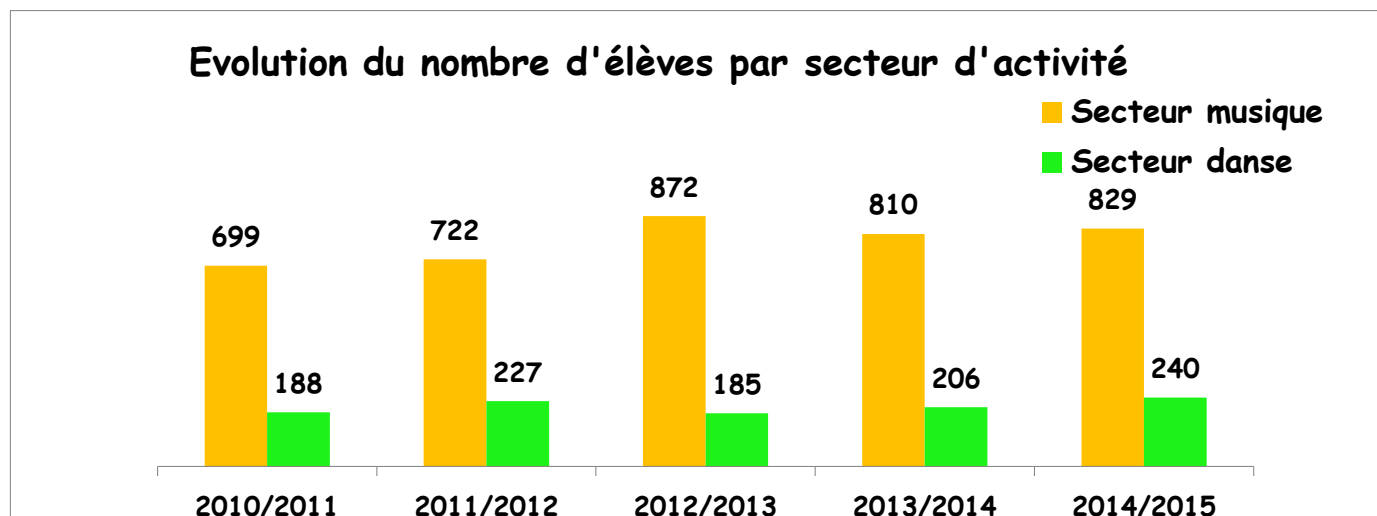
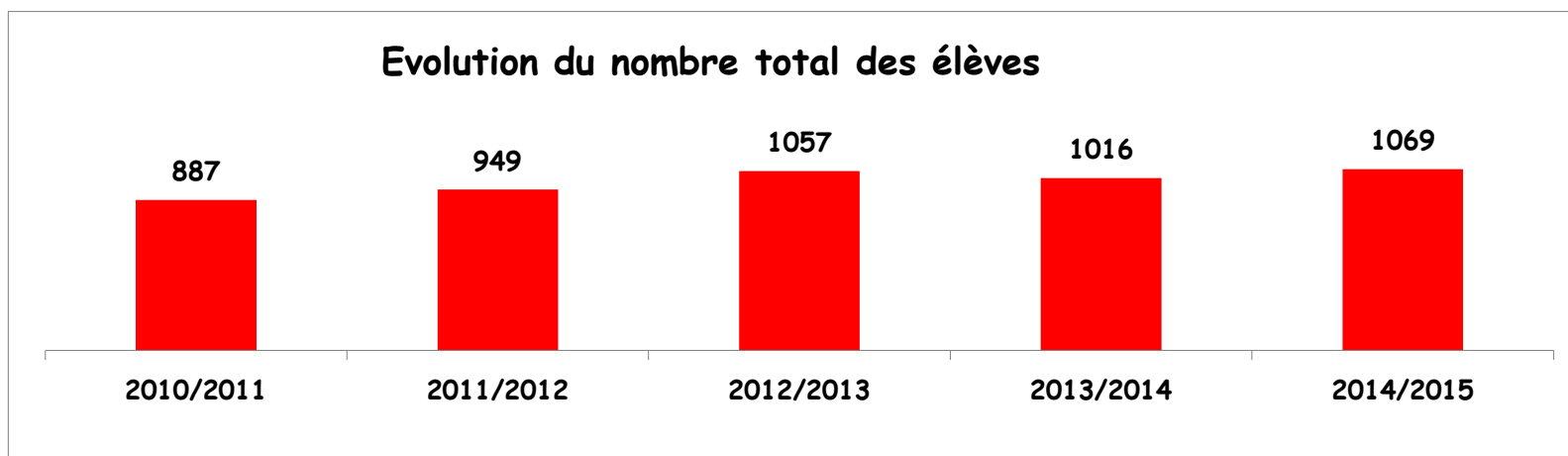


Répartition par lieu de résidence et niveau

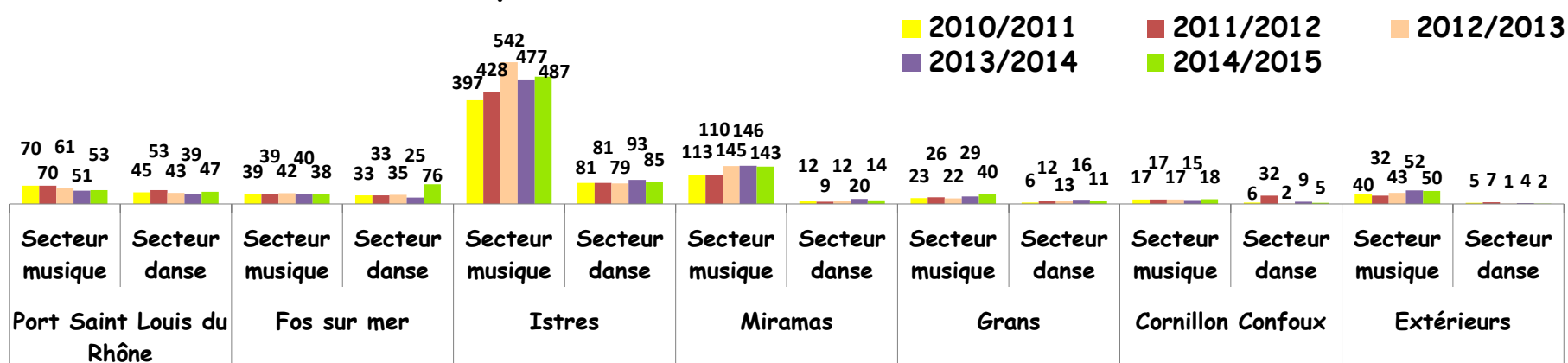


N.B. La gestion administrative des élèves en éveil artistique « danse et musique » est assurée par le secteur danse. Ils apparaissent donc uniquement dans les tableaux statistiques concernant la danse.

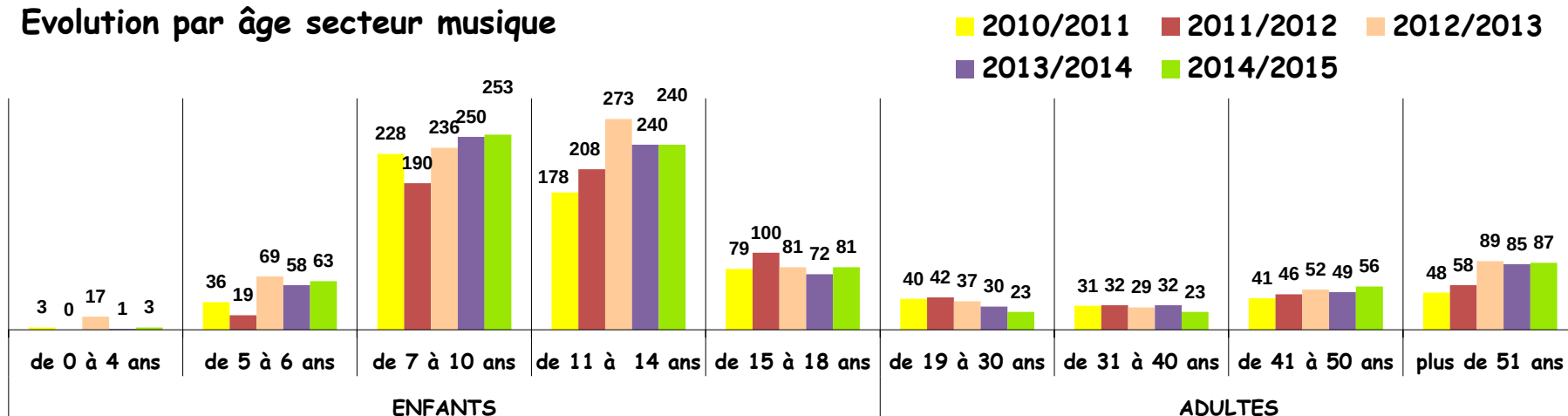
4.3. Évolution des effectifs sur les cinq dernières années:

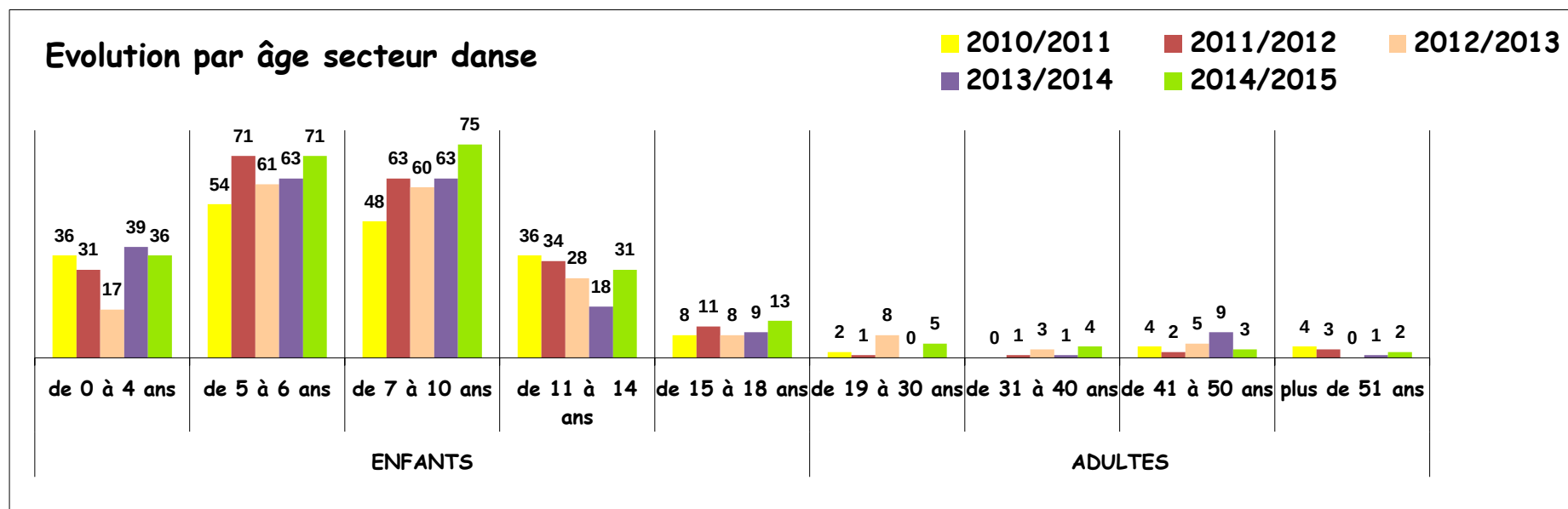


Evolution du nombre d'élèves par lieu de résidence et secteur d'activité



Evolution par âge secteur musique



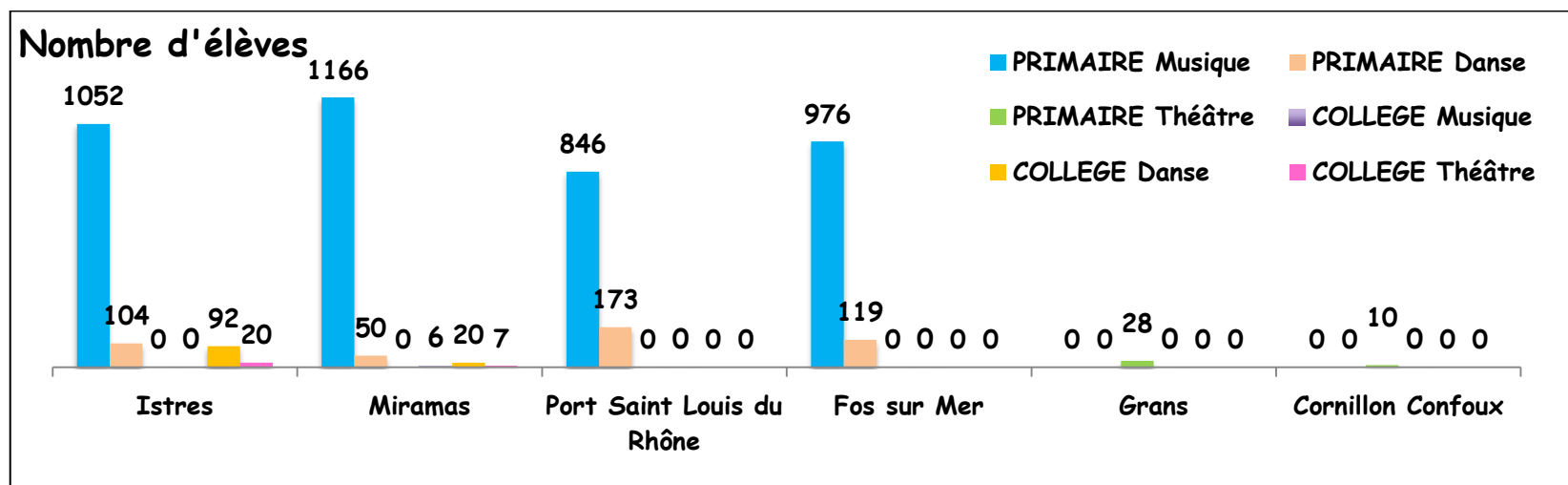
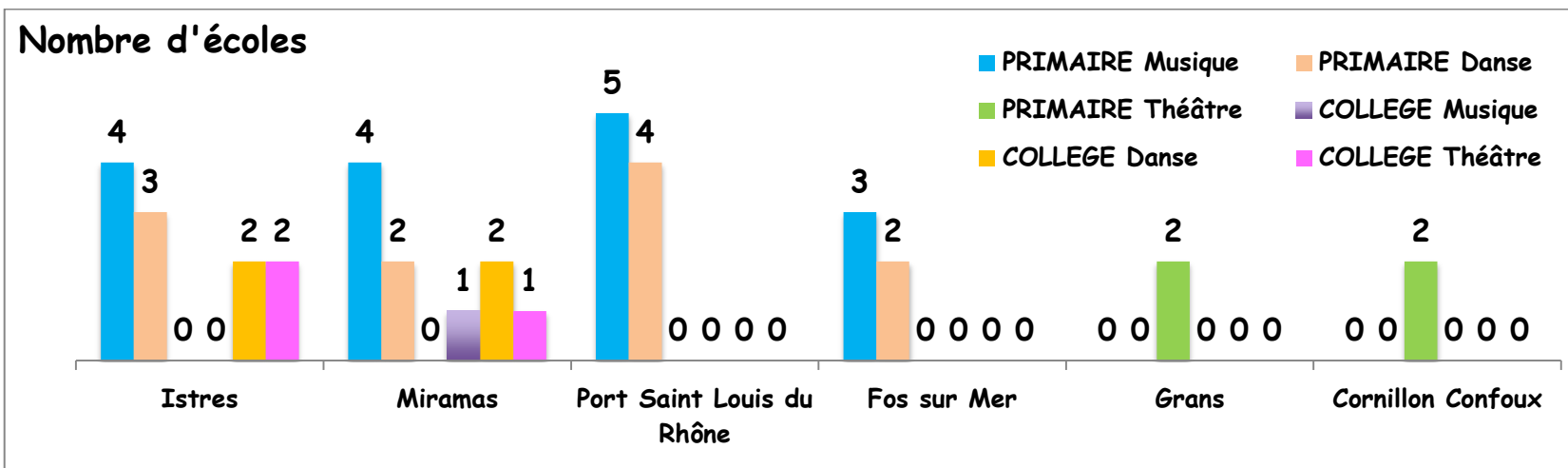


4.4. Le public extérieur au conservatoire

Trois enseignants musique (DUMI), un enseignant théâtre et cinq enseignants danse sont intervenus auprès de structures extérieures au conservatoire. Des conventions fixent les modalités de ce partenariat.

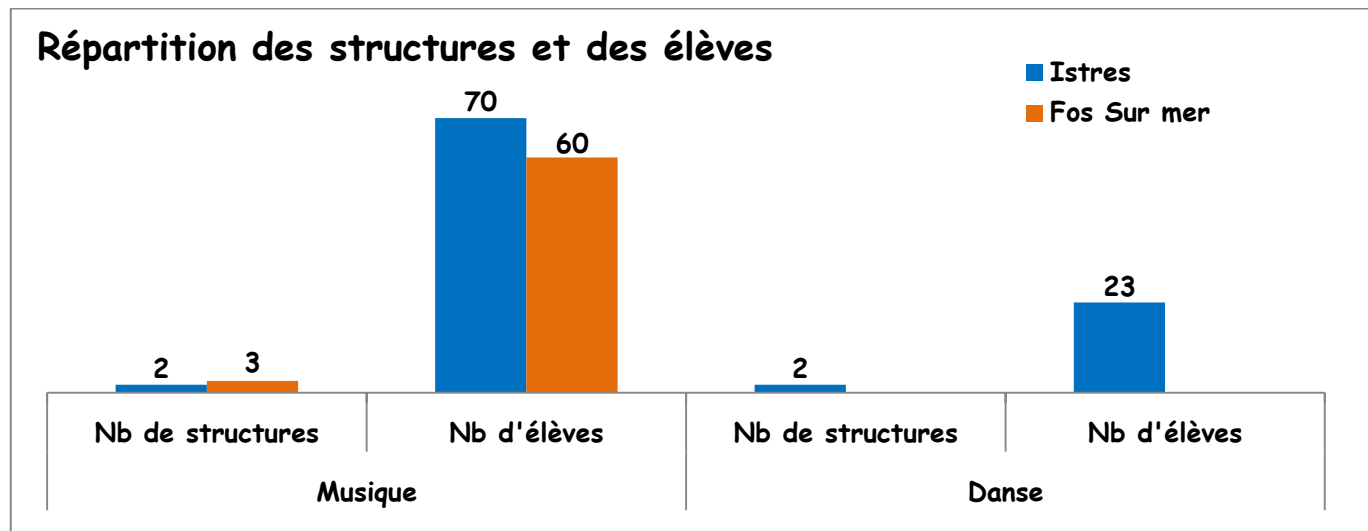
➤ Interventions auprès de l'Éducation Nationale

4669 élèves répartis sur **39** écoles du territoire ont bénéficié des interventions de nos enseignants



➤ Interventions dans des structures à public spécifique : halte-garderie, crèche, multi accueil....

153 élèves répartis sur 7 structures du territoire ont bénéficié des interventions de nos enseignants



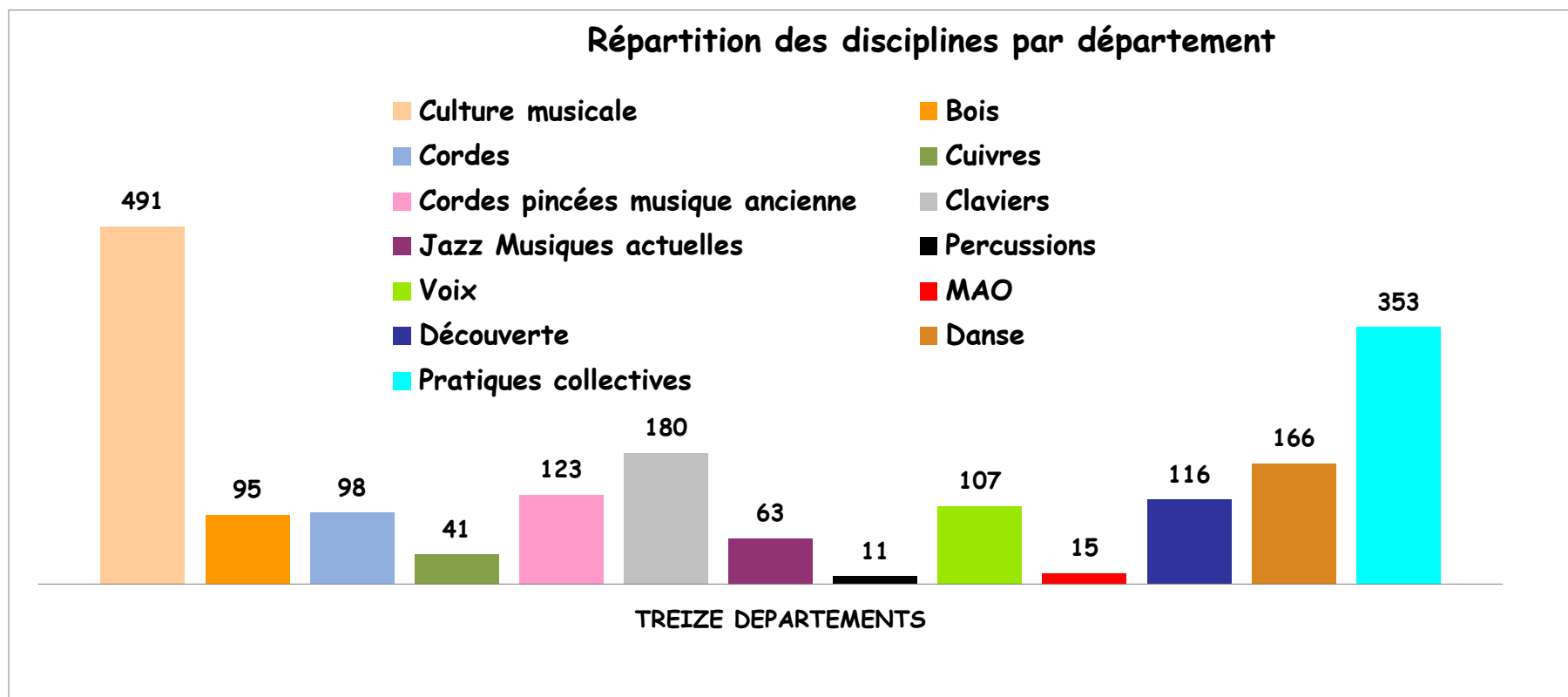
5. La formation :

5.1. Les disciplines enseignées

Regroupées en 13 départements pédagogiques, le conservatoire propose un vaste choix de disciplines dans des domaines esthétiques variés :

- Disciplines instrumentales, chorégraphiques, théoriques
- Parcours de découverte, classes CHAM vocales, interventions musicales, chorégraphiques et théâtrales en milieu extérieur
- Musique ancienne, jazz et musiques actuelles
- Nouvelles technologies (MAO)
- Intervenants en milieu scolaire (Dumistes)

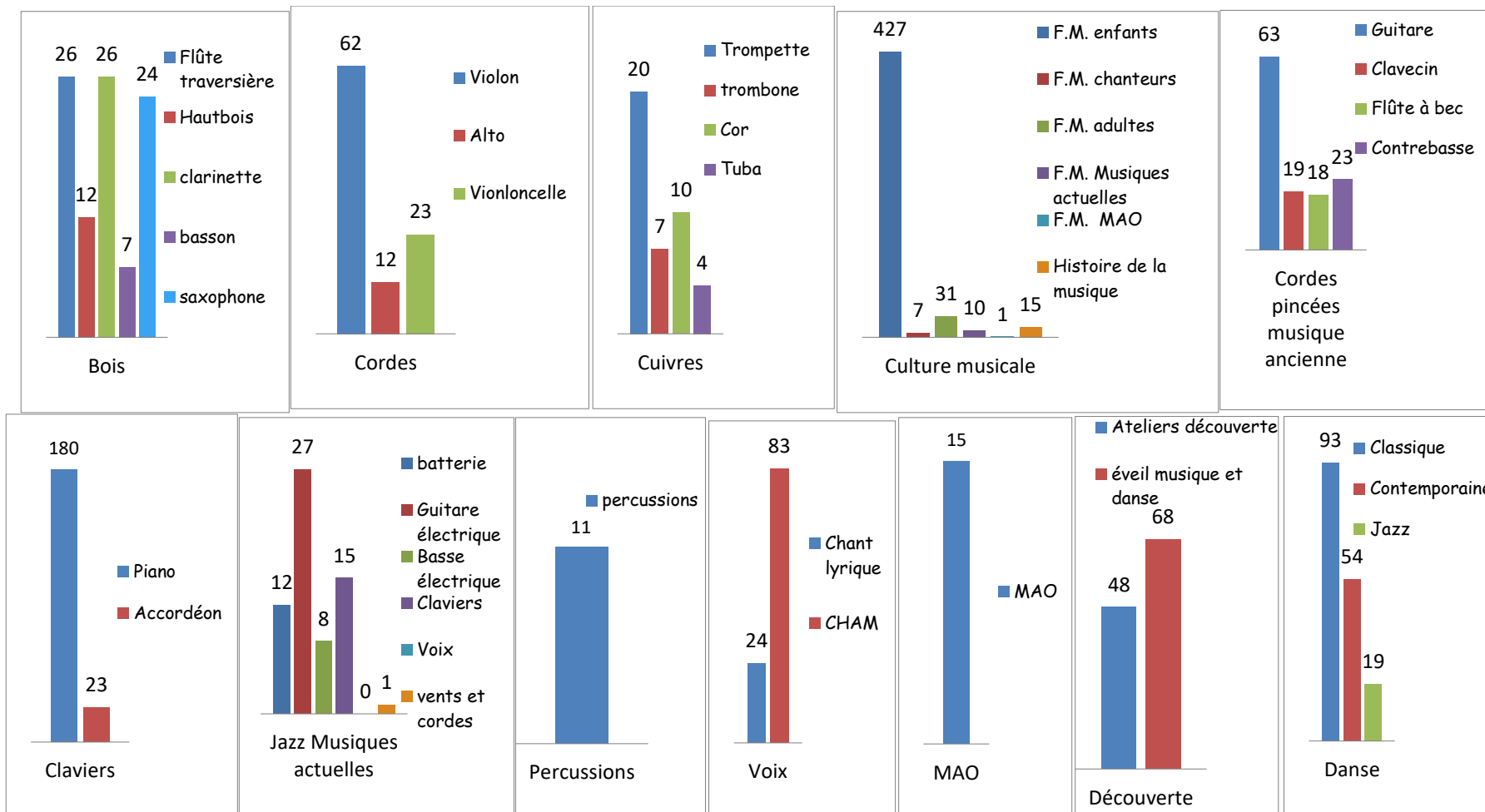
Des stages de théâtre accessibles également à des enfants non inscrits au conservatoire sont également proposés pendant les vacances scolaires :

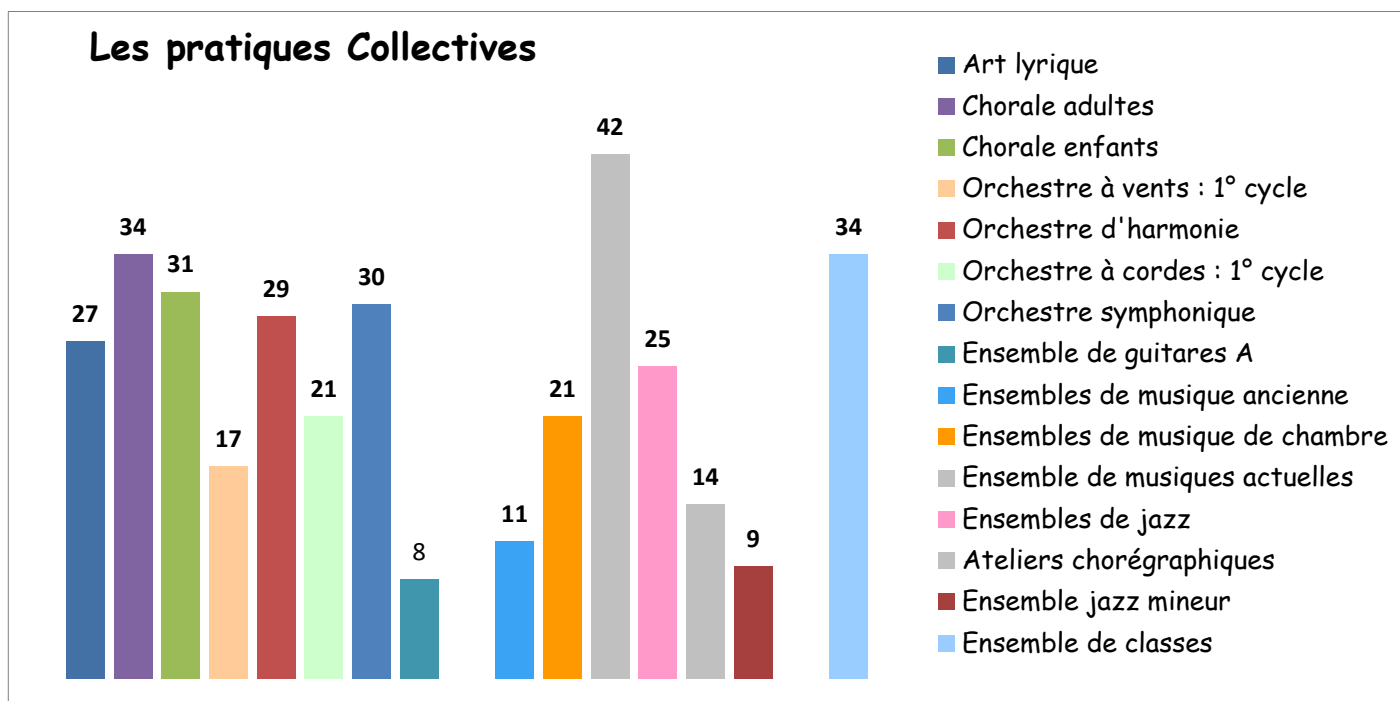


Remarques :

Comme dans la plupart des conservatoires, le piano (département claviers) et la guitare (département musique ancienne, cordes pincées) restent les instruments les plus demandés. A travers l'atelier « découverte » nous essayons d'orienter les élèves vers des choix d'instruments moins sollicités.

Répartition par disciplines





Remarques :

A partir de la troisième année du 1° cycle, tous les élèves ont accès à une pratique collective de leur choix adaptée à leur niveau. Fortement conseillée en fin de premier cycle, la pratique est obligatoire à partir du 2° cycle quel que soit le parcours choisi. Dans toutes les disciplines, les élèves ont la possibilité de choisir une pratique collective en lien avec leur discipline dominante.

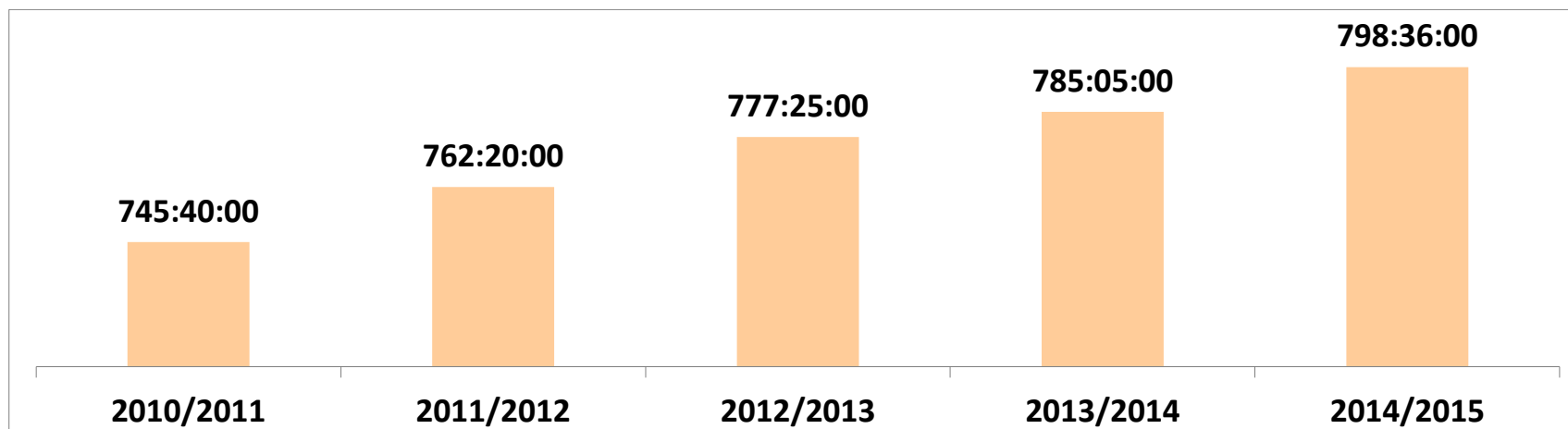
5.2. Les heures d'enseignement dispensées.

Répartition des heures d'enseignement par discipline sur chaque site

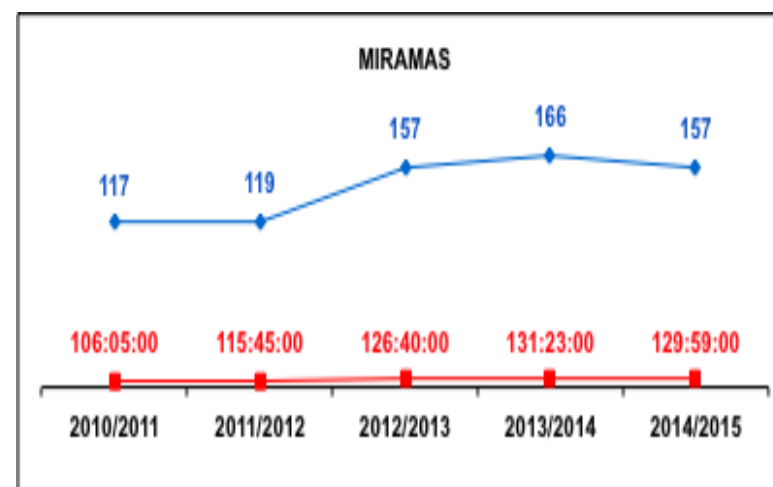
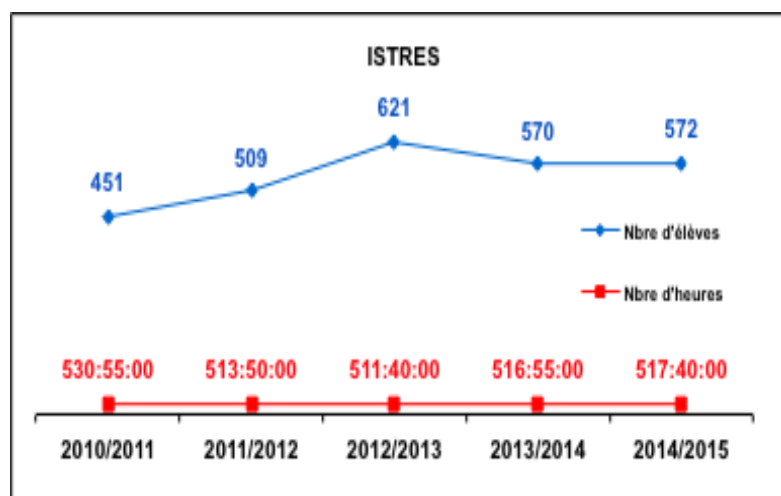
	ISTRES	MIRAMAS	GRANS	PORT SAINT LOUIS	CORNILLON CONFOUX	FOS SUR MER
violon	26:00:00	4:45:00	5:00:00	2:15:00	PAS D'ENSEIGNEMENT	PAS D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE
alto	5:15:00	2:15:00				
violoncelle	8:00:00	3:00:00	4:00:00			
contrebasse	8:00:00	5:00:00				
Flûte traversière	12:00:00	4:00:00				
hautbois	5:30:00	1:30:00				
clarinette	11:45:00	3:15:00				
basson	3:15:00	2:15:00				
saxophone	8:15:00	4:30:00				
piano	58:15:00	25:30:00	4:30:00			
accordéon	8:00:00	4:00:00				
trompette	7:45:00	3:00:00				
trombone	5:00:00	0:45:00				
cor	6:45:00					
guitare	21:30:00	5:45:00	4:00:00	3:00:00		
clavecin	7:30:00	2:30:00				
flûte à bec	6:45:00	2:30:00				
chant lyrique	10:00:00	4:45:00				
M.A.O	14:45:00					
Jazz musiques actuelles	30:30:00		2:15:00	16:00:00		
Accompagnement	51:45:00	6:30:00	1:45:00	1:30:00		
Formation Musicale	60:30:00	24:00:00	9:00:00	8:30:00		
Danse	33:15:00	1:00:00	1:00:00	20:45:00		7:30:00
Pratiques collectives	47:55:00	5:14:00	4:00:00	9:12:00		
Eveil Initiation	25:00:00	2:00:00	2:00:00	2:00:00		2:00:00
CHAM	8:00:00					
Coordination de site	2:00:00		2:00:00	2:00:00		
interventions extérieures	24:30:00	12:00:00	0:45:00	15:30:00		

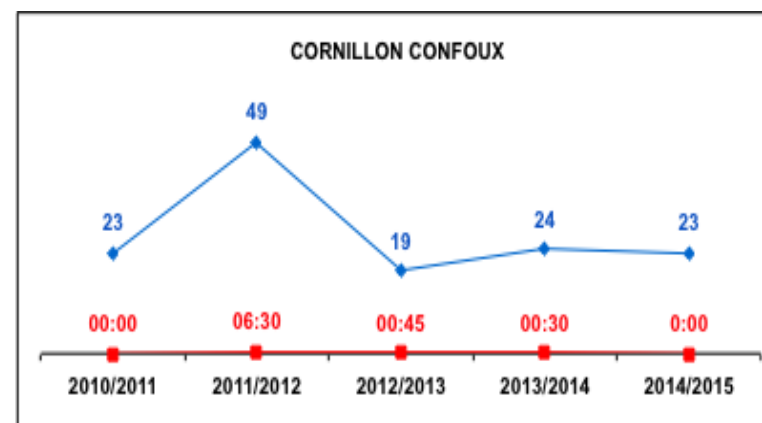
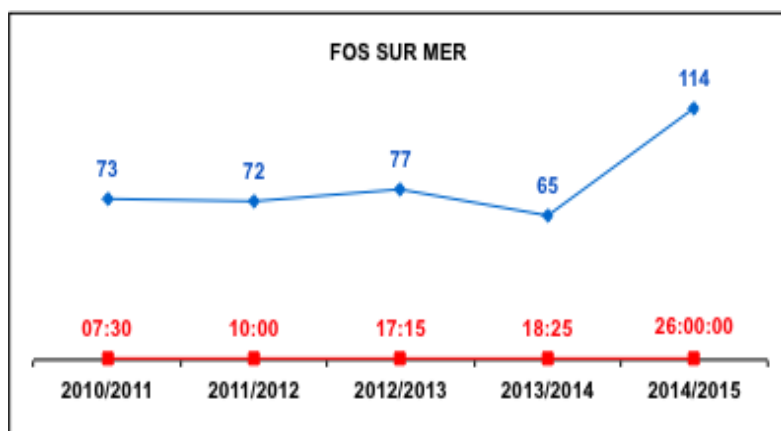
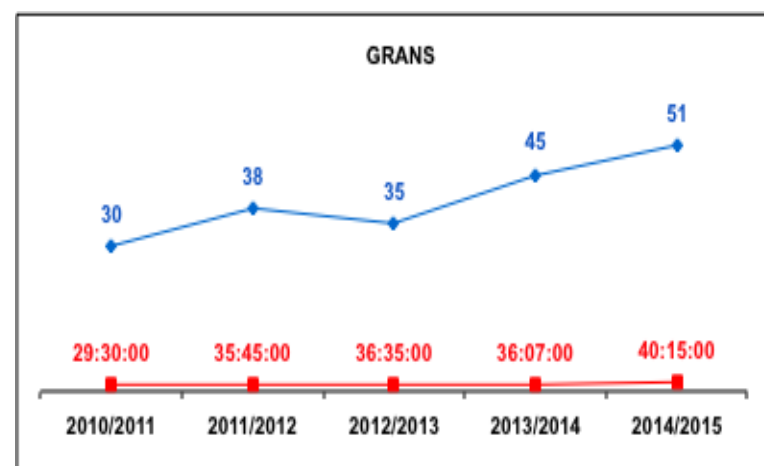
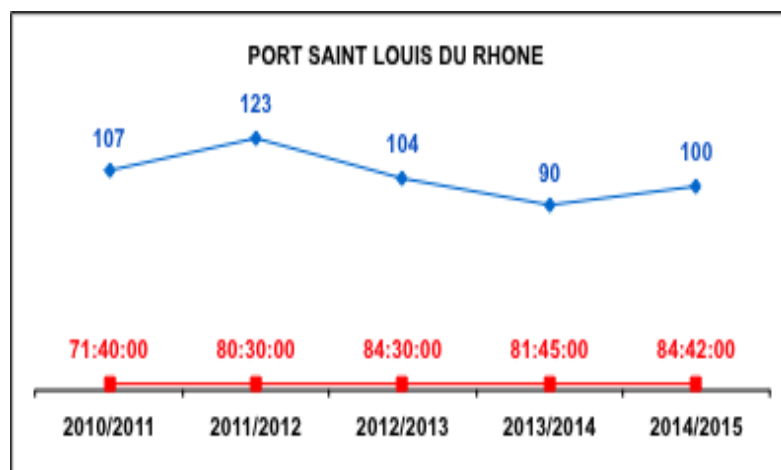
Évolution des heures d'enseignement sur les cinq dernières années tous sites d'enseignement confondus.

Depuis cinq ans le nombre total d'heures d'enseignement, toutes disciplines confondues a progressé régulièrement. Ces heures d'enseignement ne sont pas figées par site. Elles peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins.



Évolution des heures d'enseignement sur les cinq dernières années par site d'enseignement.





5.3. Les cursus d'études

Après de multiples concertations avec le corps professoral, des parcours d'étude diplômants et non diplômants différenciés ont été mis en place. Pour les enfants de 4 à 7 ans un éveil artistique et un parcours d'initiation ont été créés.

Le conservatoire organise ses parcours d'étude diplômants en trois cycles menant au certificat de fin d'études musicales ou chorégraphiques. La durée de chaque cycle reste en majorité conforme aux préconisations du schéma d'orientation pédagogique, à savoir de 3 à 5 ans.

Nouvelle organisation des parcours d'étude proposée depuis septembre 2013:



5.4. L'évaluation

Tout au long de sa scolarité, chaque élève fait l'objet d'évaluations régulières qui permettent:

- de vérifier ses acquisitions
- de faire le point sur sa progression
- de décider de son passage dans le cycle supérieur ou de son maintien dans le cycle
- d'étudier une réorientation en cas de difficultés
- de délivrer un diplôme terminal

L'évaluation dans le cycle d'éveil :

Le dialogue et la concertation entre l'équipe pédagogique, l'élève et les parents sont privilégiés tout au long de ce parcours et permettent ainsi de définir l'orientation future la plus favorable pour l'élève.

L'évaluation dans le cursus diplômant :

- Les évaluations semestrielles : en février et juin de chaque année, les enseignants réalisent sous forme de commentaire le bilan du semestre écoulé
- Les examens de fin de cycle : en accord avec leurs enseignants, les élèves présentent en fin de cycle un examen dont les modalités sont définies dans le nouveau règlement pédagogique

L'évaluation dans les cursus non diplômant, parcours A :

L'évaluation est réalisée uniquement sous forme de contrôle continu.

- Les évaluations semestrielles : en février et juin de chaque année, les enseignants réalisent sous forme de commentaire le bilan du semestre écoulé
- Les bilans de fin de cycle : l'équipe pédagogique se prononce de manière globale sur le passage ou non de l'élève en cycle supérieur.

L'évaluation dans les cursus non diplômant, parcours B et C :

Les objectifs des enseignants et des élèves sont définis en début de parcours. Le dialogue et la concertation entre l'équipe pédagogique, l'élève et les parents sont privilégiés tout au long du parcours et permettent de faire le point régulièrement sur la progression de l'élève.

L'évaluation dans les cursus non diplômant, parcours D :

Elle s'effectue dans le cadre de l'éducation nationale selon les dispositifs mis en place dans chaque structure.

Remarques :

Le conservatoire est doté d'un logiciel de scolarité spécifique « Duonet ». Le suivi de la scolarité, les informations concernant l'actualité du conservatoire et les événements culturels sont ainsi disponibles pour les enseignants, parents et élèves de façon dématérialisée et donc consultable à tout moment.

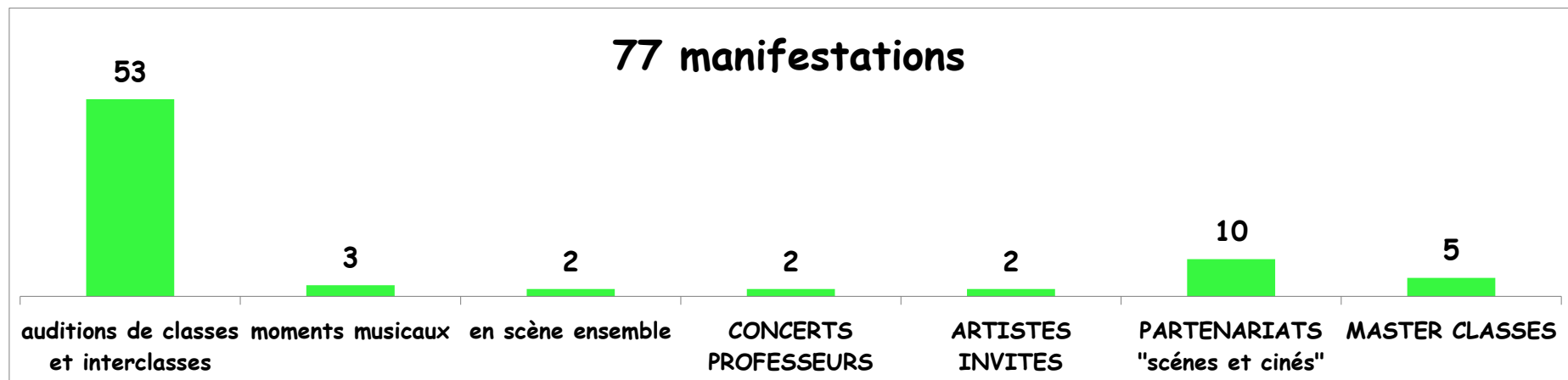
Malgré la facilité d'utilisation et d'accessibilité du logiciel, les familles ne se sont pas appropriées cet outil de manière forte.

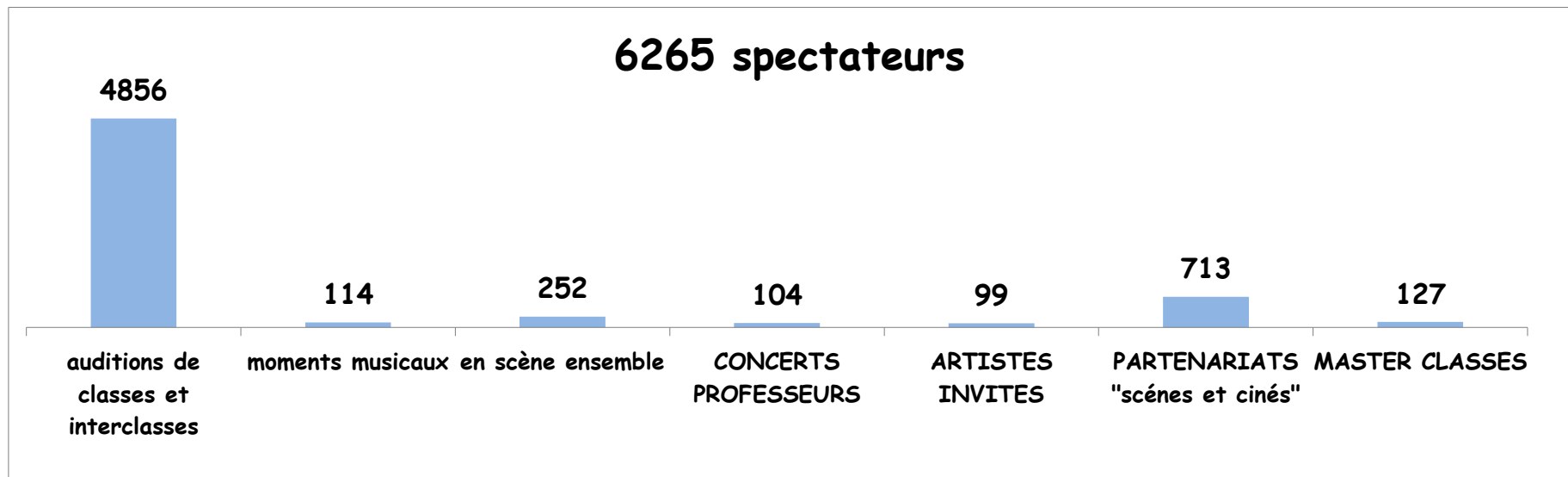
6. Les activités de diffusion:

De nombreuses activités de diffusion ponctuent l'année scolaire :

- Concerts d'élèves : auditions de classes, inter classes, moments musicaux, « en scène ensemble »
- concerts des professeurs,
- concerts d'artistes invités avec master classes
- partenariats avec « scènes & cinés »

Moments importants dans le parcours pédagogique, elles permettent à nos élèves d'appréhender la scène en leur apprenant à se maîtriser, se surpasser, gérer leur stress. Elles renforcent également la motivation des élèves durant leur apprentissage musical ou chorégraphique parfois fastidieux.





Remarques :

Les élèves sont très présents aux spectacles lorsqu'ils sont acteurs.

Par contre et malgré la gratuité des billets, ils ne s'investissent que très occasionnellement dans le rôle de spectateur.

7. Les moyens

7.1. Les locaux

Situés principalement sur 4 communes, les locaux du conservatoire offrent des prestations allant de l'excellence à l'intolérable.

- **PORT-ST-LOUIS-DU-RHÔNE**

Musique :

École Louise Michel (1^{er} étage sans ascenseur)

- 2 studios dédiés aux cours individuels
- 2 studios dédiés aux cours collectifs
- 1 hall d'entrée exigü permettant l'accueil/ attente des parents

Espace Gérard Philipe

- 1 studio d'environ (environ 15 m²) dédié aux cours individuels
- 1 bureau administratif

Danse :

En 2013, un bâtiment préfabriqué type Algéco de 190 m² a été mis en place, il se compose de :

- 1 studio de 100 m² entièrement équipé, conforme à l'enseignement de la danse
- 2 vestiaires avec douches
- 2 WC
- 1 local de rangement

Remarques :

L'éloignement des 3 pôles d'enseignement ne favorise pas les rencontres entre les enseignants et les élèves.

L'administration se trouve dans l'Espace Gérard Philipe, le pôle le moins utilisé. Son rôle d'accueil, information, relais ne peut donc pas être exercé de manière efficace.

• FOS SUR MER :

Seul l'enseignement de la danse, cursus d'éveil et cursus non diplômant, est dispensé sur cette commune située à 10 minutes environ d'Istres : deux studios équipés sont mis à disposition un au sein du théâtre, l'autre au sein de la Maison Pour Tous.

Remarque :

Il n'existe pas d'accueil dédié sur ces sites. De plus, chaque année le conservatoire doit redemander la mise à disposition des salles.

• ISTRES - CEC Les Heures Claires

Musique

Bâtiment classé type R 3^{ème} Catégorie, d'une superficie globale de 2101 m² le conservatoire de musique est constitué de :

20 studios dédiés aux cours instrumentaux (entre 13 et 25 m²)

4 studios dédiés aux cours instrumentaux collectifs (entre 35 et 47 m²)

1 auditorium de 147 m² - Capacité d'accueil 80 personnes + 2 réserves contigües de 7 m² chacune

Service administratif : 200 m²

3 bureaux (de 20 à 35 m²)

1 salle des professeurs de 28 m²

Accueil du public :

1 hall d'entrée de 36 m² aménagé de chauffeuses

1 poste d'accueil

Autres lieux :

- Archives (environ 16 m² répartis sur le bâtiment)
- Partothèque (26 m²)
- Local à instruments (24 m²)
- Local d'entretien de 13m²
- 5 blocs sanitaires (dont un accessible aux personnes handicapées)
- 1 ascenseur

Danse

Bâtiment classé type R 4^{ème} catégorie, situé à 500 mètres du conservatoire de musique, la Maison de la Danse est constituée de :

- un studio de 300 m² et d'une hauteur de 4m50 équipé de gradins pour l'accueil du public
- un studio de 210 m² et d'une hauteur de 3m50 particulièrement lumineux.
- un studio de 180 m² et d'une hauteur de 3 m
- un studio de 140 m²
- une petite salle de réunion

Des vestiaires, sanitaires et douches sont disponibles à chaque étage, un vestiaire avec douche est réservé aux enseignants soit un total global de 23 douches, 9 lavabos, 8 WC.

Tous les studios sont équipés d'un plancher flottant en bois d'érable, de barres conformes et de matériel de diffusion sonore. Un piano est également présent dans chaque studio.

Le personnel du conservatoire assure l'ouverture et la fermeture du bâtiment qui accueille également deux associations, Pulsion et Coline ainsi que la compagnie professionnelle Emanuel Gat.

Remarques :

Dans ces deux bâtiments, les conditions de travail et d'accueil des élèves sont excellentes, même si l'on peut regretter :

- L'éloignement des deux structures, certes faible, mais ne favorisant pas les collaborations entre les secteurs danse et musique
- Le manque de grandes salles pour les pratiques collectives dans le bâtiment musique
- Le manque d'une véritable scène dans l'auditorium
- Le manque d'une salle des professeurs ou de convivialité dans le bâtiment danse

- **MIRAMAS**

- Musique - Rue Abbé Couture**

Bâtiment classé type STLR de 2^{ème} catégorie, d'une superficie globale de 529 m², le conservatoire de musique est constitué de :

- 2 Studios de 38 et 43 m² dédiés aux cours de FM

- 9 studios dédiés aux cours instrumentaux (entre 18 à 23 m²)

- 1 auditorium de 61 m² commun à la médiathèque et au conservatoire de musique d'une capacité d'accueil de 65 places.

- Service administratif :

- 1 bureau de 20m²

- 1 espace d'accueil de 10 m²

- 1 réserve de 5 m²

- 1 hall d'accueil de 75 m² aménagé pour le public

- Danse**

Une salle mise à disposition par la mairie au Complexe sportif de Saint Suspi

- Un studio équipé de barres et miroirs sans matériel de diffusion sonore.

- Les douches et toilettes sont éloignées du studio et partagées avec les autres utilisateurs du complexe sportif.

- Les vestiaires sont quant à eux sur-utilisés.

Remarques :

Le conservatoire de musique se situe dans le même bâtiment que la Médiathèque Intercommunale. Il est regrettable que l'accès direct entre les deux structures soit condamné pour des raisons de sécurité, ne favorisant ainsi aucunement le partage du public ni la transversalité entre les deux équipements culturels.

Les salles de cours restent très agréables. L'absence d'une grande salle pénalise considérablement les pratiques collectives, obligeant ainsi les élèves à se rendre au conservatoire d'Istres pour suivre ce type de cours.

Le parking très encombré, en terre battue et peu éclairé n'offre aucun confort ni sécurité à la sortie tardive des cours.

Située dans un environnement sportif, la salle de danse est très éloignée du bâtiment musique, rendant ainsi toutes collaborations entre les secteurs musique et danse impossibles. De plus, chaque année le conservatoire doit redemander la mise à disposition de la salle.

Conforme en termes de plancher, cette salle présente d'énormes lacunes : accueil du public non assuré, attente des parents impossible, professeurs devant apporter leur matériel audio, environnement sonore bruyant (salles de sport attenantes). Elle semble donc peu propice à un enseignement chorégraphique exigeant.

- **GRANS**

Dépourvu d'ascenseur, le Centre Pablo Neruda, bâtiment classé type L de 5^{ème} Catégorie, d'une superficie globale de 180 m², accueille le conservatoire de musique et de danse.

Le conservatoire utilise le 1^o et 2^o étage du bâtiment:

au 1^{er} étage :

- un bureau administratif de 15 m² utilisé également pour l'accueil
- trois salles entre 15 et 20 m² dédiées aux cours individuels
- une salle de 30 m² dédiée aux cours collectifs
- deux espaces de rangement de 3 à 5 m²

au 2^{ème} étage :

- une salle de danse d'environ 72 m² avec un sol carrelé recouvert d'un tapis, équipée de barres et miroir fixés au mur et du matériel de diffusion sonore.
- un petit vestiaire sans toilettes ni douches
- une petite salle de 40 m² équipée d'un piano pour des cours collectifs de musique

Remarques :

Malgré une apparence extérieure très agréable, cette belle bâtisse n'offre aucune prestation acceptable pour l'enseignement musical ou chorégraphique. Les problèmes de chauffage sont récurrents ainsi que les fuites d'eau aux fenêtres en cas de fortes pluies.

En ce qui concerne la musique, aucune salle ne permet de réaliser des auditions publiques. Avec une isolation phonique inexistante, l'aménagement intérieur est très vétuste.

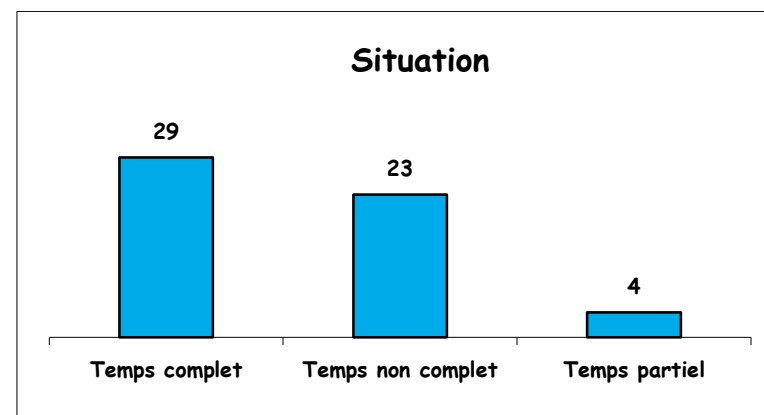
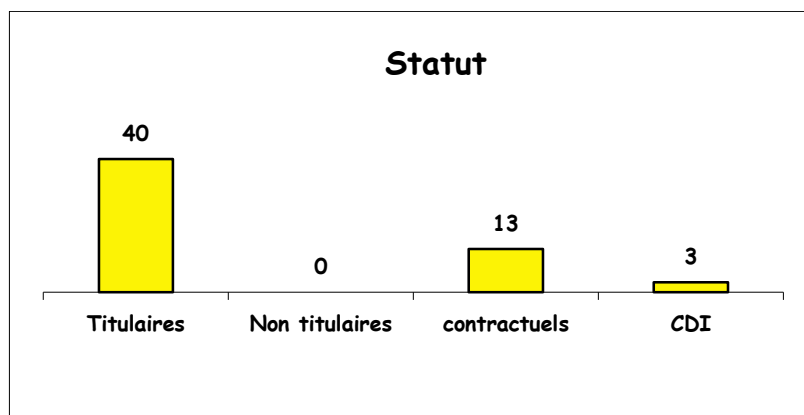
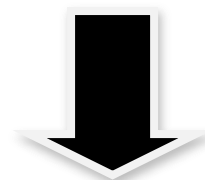
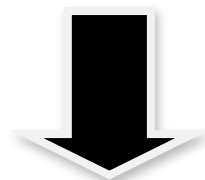
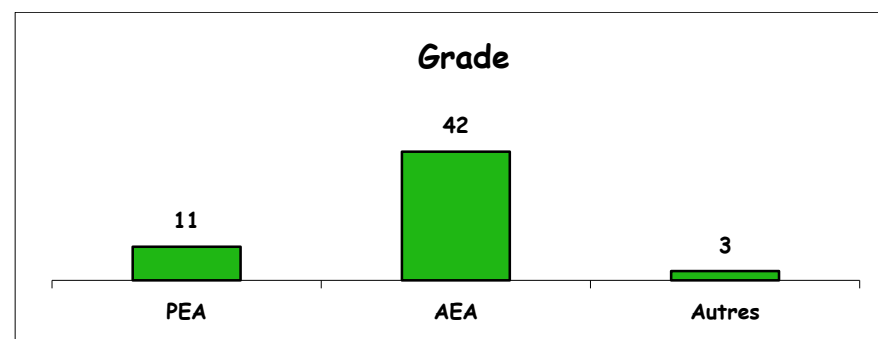
Pour la danse, la salle n'est pas conforme : sol carrelé, surface très réduite, présence d'un lavabo pouvant la rendre dangereuse, pas de vestiaires pour les enseignants.

En absence de lieu adapté, les parents sont contraints d'attendre leurs enfants dans le couloir ou le palier d'escalier. Le bureau d'accueil, situé au fond du couloir du 1^o étage ne permet aucune surveillance.

Le parking peu éclairé n'offre aucun confort ni sécurité à la sortie tardive des cours.

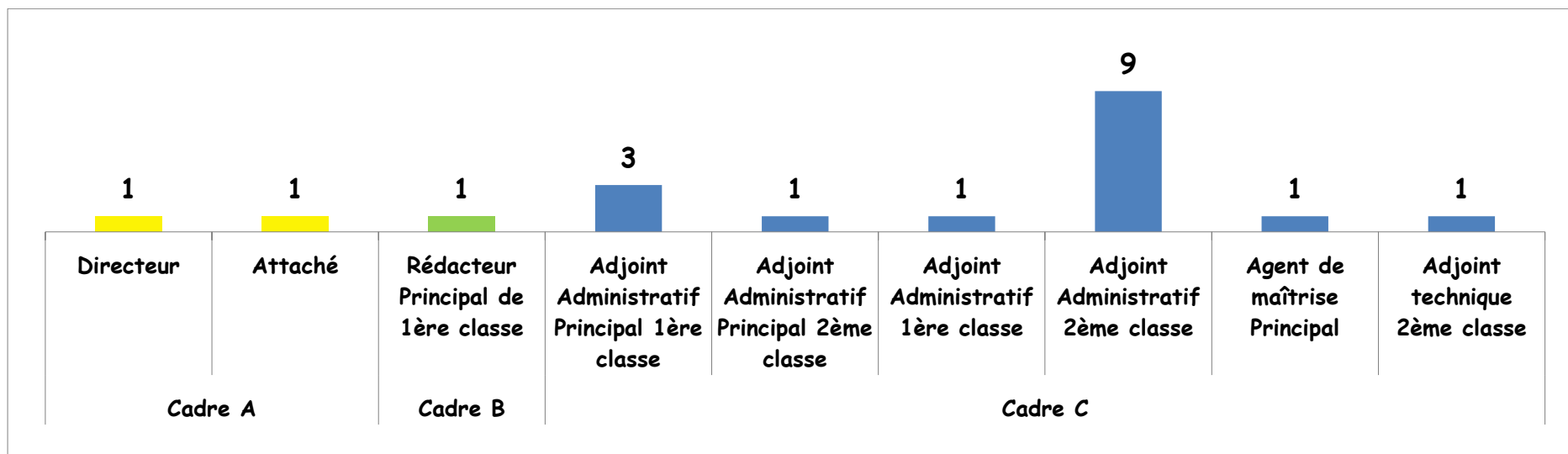
7.2. L'équipe pédagogique :

Constituée de 56 enseignants, l'équipe se répartit ainsi :



7.3. L'équipe administrative:

Constituée de 19 agents titulaires dont 18 à temps complet et 1 à temps partiel, l'équipe se répartit ainsi :



7.4. Le centre de documentation

Depuis 2012, un agent a en charge la gestion de la parthèque située au conservatoire de musique d'Istres. Il réalise actuellement un catalogage informatique de tous les documents disponibles. La liste de tous ces documents sera consultable par l'intermédiaire de notre logiciel DUONET. Pour le moment seuls les enseignants peuvent les emprunter.

Le fonds est constitué d'environ 8000 documents : Partitions, Livres, CD, DVD et revues

7.5. Le parc instrumental :

Le parc instrumental est régulièrement entretenu. Cinq entreprises spécialisées sont chargées de la maintenance:

- Piano : deux accords par an et plus si nécessaire, réglage, petit travaux courants...
- Clavecin : entretien, réglage deux fois par an
- Accordéon : entretien, réglage une fois par an
- Instruments à vents : à chaque retour de location, l'instrument est révisé
- Instruments à cordes : à chaque retour de location, l'instrument est révisé

Les instruments à la disposition des enseignants dans les salles de cours.

En majorité les salles sont bien équipées et répondent aux besoins des enseignants.

- salles de piano : un piano à queue par salle voir deux dans certaines
- salles de clavecin : un clavecin par salle
- salles de percussions Istres : timbales, claviers, batterie, petit matériel.....
- auditorium Istres : deux pianos à queue dont un de marque Steinway
- auditorium Miramas : un piano à queue
- studios de danse (maison de la danse) : matériel hifi et vidéo, piano, matériel danse (miroirs, barres....)
- salles de FM : matériel son et pour certaines vidéo, piano

Les enseignants disposent également de quelques instruments spécifiques pour les pratiques collectives, par exemple une guitare basse acoustique et une guitare soprano acoustique, flûtes à bec de différentes tailles.....

Les élèves ont accès librement aux salles en fonction des emplois du temps des enseignants.

Les instruments à la location

Le conservatoire propose des instruments en location de tailles variées pouvant répondre ainsi aux demandes essentielles:

- cordes : 53 violons, 4 altos, 31 violoncelles, 11 contrebasses
- bois : 35 flûtes traversières, 15 Hautbois, 29 clarinettes, 17 bassons, 18 saxophones
- cuivres : 9 trompettes, 4 cornets, 12 trombones, 12 cors, 1 saxhorn
- claviers : 13 accordéons

Les instruments sont loués en priorité aux nouveaux élèves pour une année scolaire et restent à leur disposition durant les vacances.

En cas de disponibilité, les élèves peuvent bénéficier de ces instruments une ou plusieurs années supplémentaires.

8. Les partenariats :

8.1. Actions pédagogiques extérieures :

Depuis de longues années, le conservatoire développe des partenariats avec :

- L'éducation nationale : Classes CHAM à dominante vocale : du CM2 à la 3^{ème}

Projets menés par les danseurs et les professeurs de danse habilités

- Les structures accueillant du public spécialisé
- Les structures en direction de la petite enfance (crèche, halte-garderie)

Des conventions fixent les modalités de ces partenariats.

Depuis la réforme des rythmes scolaires en 2014, le conservatoire est sollicité pour participer aux NAP (nouveaux aménagements périscolaires)

8.2. Collaborations avec les associations :

- L'Harmonie de la ville d'Istres : cet ensemble, dirigé par un enseignant du conservatoire accueille également les élèves du conservatoire dans le cadre de leur cursus. Le conservatoire met à disposition de cet ensemble les locaux pour ses répétitions ainsi que les instruments nécessaires à cette pratique.
Une convention, fixant précisément cette collaboration est en cours de réalisation.
- Autres associations : mise à disposition de locaux pour les répétitions hebdomadaires notamment pour des chorales.
- Au sein de la maison de la danse :

Des partenariats entre les structures hébergées prennent forme petit à petit :

- interventions en collaboration avec l'association Pulsion au collège Daudet à Istres dans des classes de 6ème et 5ème.
Dans ce projet est associé le chorégraphe Jean-Claude Gallotta.
- soirées partagées entre les élèves du conservatoire, de l'association pulsion, les jeunes danseurs de l'association Coline en formation professionnelle et les danseurs de la compagnie d'Emanuel Gat permettant un croisement de nos publics.

9. La communication

Le service communication de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence/Conseil de Territoire Istres Ouest Provence se met à notre disposition pour développer au mieux toutes les informations relatives à l'activité du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Intercommunal :

La campagne de communication pour les inscriptions sur le territoire intercommunal en tenant compte des spécificités et contraintes de chaque site :

- réalisation et diffusion d'affiches
- dépliants « Jouer, Danser, Chanter »
- plaquette d'information (descriptif des activités proposées /lieux d'enseignement-contacts/tarifs)
- fiches « informations » par discipline
- marque-pages diffusés en Médiathèque

- kakemonos & banderoles micro-perforées sur les structures culturelles de l'intercommunalité
- banderoles d'information en extérieur, rédaction d'articles et bulletins d'information dans les journaux municipaux des différentes villes du territoire.
- La promotion des manifestations de la saison artistique :
 - plaquette trimestrielle « chut, écouter, regarder »
 - affiches
 - flyers
 - informations sur les programmes de salles
 - Site internet

En interne, le logiciel Duonet dédié à la gestion la scolarité nous permet également d'informer les élèves et leurs parents des manifestations organisées par le conservatoire. Les élèves peuvent ainsi accéder de leur domicile au calendrier des évènements mais aussi prendre connaissance de toute information touchant à la vie du conservatoire.

10. Les tarifs :

Les tarifs ont été votés en 2016 par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Une différenciation est faite entre les résidents du territoire de Istres Ouest Provence et le public extérieur. Les tarifs sont établis selon les cursus d'études. Les familles ayant plusieurs enfants inscrits bénéficient d'abattements sur les tarifs avec une gratuité à partir du 4^e enfant inscrit. Des frais de dossier sont facturés lors de la première inscription : 10 Euros

➤ Scolarité:

- Cursus d'éveil :	Résidents : 54 Euros	Extérieurs : 141 Euros
- Cursus d'initiation :	Résidents : 76 Euros	Extérieurs : 378 Euros
- Cursus diplômant musique et danse :	Résidents : 201 Euros	Extérieurs : 541 Euros
- Cursus non diplômant musique (parcours A):	Résidents : 201 Euros	Extérieurs : 541 Euros
- Cursus non diplômant danse (parcours A):	Résidents : 117 Euros	Extérieurs : 286 Euros
- Cursus non diplômant musique (parcours B):	Résidents : 201 Euros	Extérieurs : 541 Euros
- Cursus non diplômant musique et danse (parcours C) :	Résidents : 76 Euros	Extérieurs : 378 Euros
- Discipline supplémentaire :	Résidents : 152 Euros	Extérieurs : 378 Euros

➤ Location d'instruments :

Un tarif unique pour tous les instruments est appliqué. Ces locations sont facturées soit mensuellement soit trimestriellement :

- Mensuel : 21,50 Euros
- Trimestriel : 64 Euros

PROJET

Le conservatoire : nouveau carrefour culturel du territoire

Le projet d'établissement a été élaboré dans la perspective d'obtenir le classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental dans un avenir proche.

Il s'appuie :

- Sur l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique pour s'articuler et se décliner en cinq axes forts de réflexion autour de l'existant :
 - *Faciliter l'accès à une pratique artistique au plus grand nombre et l'organiser sur le territoire*
 - *Clarifier le mode de fonctionnement administratif du conservatoire*
 - *Réorganiser et élargir l'offre pédagogique à travers des esthétiques variées*
 - *Participer aux actions de création et de diffusion*
 - *Établir des liens avec les structures associatives culturelles et sociales du territoire pour favoriser le développement des pratiques amateurs*
- sur un contexte local porteur, terrain d'accueil de nombreuses associations
- sur une organisation pédagogique avec des enseignants titulaires pour la majorité.

11. Faciliter l'accès à une pratique artistique au plus grand nombre :

Tout en étant inventif, rigoureux, ouvert ou ludique, notre enseignement s'adresse aussi bien aux élèves désireux de poursuivre leurs études musicales ou chorégraphiques de manière préprofessionnelle, qu'aux amateurs passionnés. Les pratiques collectives, pratiques essentielles pour tout artiste sont donc placées au cœur de notre projet. Elles assurent un lien à la fois pédagogique et social entre les différents types de public pour un enseignement vivant de qualité.

11.1. Les sites d'enseignement :

Par la présence de sites d'enseignement sur le périmètre du Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, le public a facilement accès à un enseignement de qualité, dispensé par une équipe pédagogique formée et diplômée. Le fonctionnement en réseau des sites

permet un choix plus large de disciplines et offre des créneaux horaires plus nombreux. Il reste à définir une organisation plus précise des enseignements sur les différents sites, en tenant compte du nombre d'élèves, des heures de cours disponibles et des spécialités.

Le développement de notre public passe obligatoirement par la réhabilitation des sites d'enseignement de Port Saint Louis du Rhône et de Grans à court terme.

➤ Port Saint Louis du Rhône :

Regroupement des sites d'enseignement et de l'administration autour du studio danse actuel : création d'un minimum de 4 salles insonorisées, d'un secrétariat, et d'un espace accueil/ attente pour le public.

➤ Grans :

Dans le bâtiment actuel, rénovation complète avec au minimum 5 salles de cours, un studio de danse et une salle de pratiques collectives (chorales, FM) pouvant également servir de salle d'audition.

11.2. L'école publique

S'il est un lieu où tous les enfants aux habitudes culturelles variées se croisent, c'est bien celui de l'école. Les collaborations avec l'Éducation Nationale à travers les actions menées par nos intervenants musique, danse et théâtre en milieu scolaire sont les vecteurs essentiels pour une première approche artistique à un maximum d'enfants. Solliciter les échanges nous paraît nécessaire pour que le conservatoire reste un lieu ouvert et dynamique.

- En matière d'interventions en milieu scolaire, une concertation forte entre les représentants de l'Éducation Nationale et du Conservatoire (direction, enseignants) doit être menée pour une meilleure prise en compte des attentes de chaque structure :
 - durée des interventions (annuelle, semestrielle) et temps hebdomadaire
 - niveau concerné
 - nombre d'élèves par intervention
 - qualité des locaux et du matériel mis à disposition des enseignants du conservatoire
 - finalité des projets
 - rôle des enseignants du conservatoire et leur collaboration avec le personnel de la structure partenaire
 - suivi de la séance durant la semaine
- Il serait souhaitable de développer les relations entre les élèves du conservatoire et les élèves des écoles comme par exemple en les associant à la réalisation de projets communs. La mise en place de concerts éducatifs ou de présentations d'instruments réalisés par les élèves du conservatoire venant en appui ou en illustration des interventions en milieu scolaire pourrait favoriser ces passerelles. Les élèves des classes CHAM à dominantes vocales doivent y être associés.

- En ce qui concerne la mise en place des aménagements du temps scolaire (TAP) une réelle concertation entre les acteurs doit être menée pour définir un projet dans lequel les compétences des enseignants du conservatoire soient reconnues et mises en valeur.

11.3. Les structures avec un public spécialisé

Les expériences menées auprès de ces publics rencontrent un vif succès auprès des établissements concernés. Il convient de les maintenir. Outils d'expression, de développement et de socialisation, elles permettent une démarche de sensibilisation artistique, de découverte, d'exploration et d'accompagnement vers une meilleure appropriation du corps et des émotions.

12. Clarifier le mode de fonctionnement administratif du conservatoire

Le conservatoire étant avant tout une école, son fonctionnement administratif complexe peut parfois décourager le public en quête simplement d'une activité musicale, chorégraphique ou théâtrale. Il nous appartient de simplifier et rendre plus transparente notre organisation.

Un accueil performant par site est nécessaire en termes de proximité pour répondre aux attentes des utilisateurs.

Suite au dernier règlement intérieur, trois coordinateurs de site ont été désignés (Grans, Miramas et Port Saint Louis du Rhône). Leurs fonctions restant à définir, ils sont un appui pour l'ensemble des enseignants du site et un lien entre les domaines administratif et artistique.

12.1. Le personnel :

Deux axes prioritaires :

- Renforcement de la qualification du personnel

Nous devons renforcer par la formation continue les compétences des agents notamment dans le domaine financier et accueil au public. Dans le cas de recrutements, nous devons nous assurer que les compétences des agents retenus soient en adéquation avec les nécessités du poste.

- Le statut

Une vigilance particulière est à apporter en ce qui concerne la question statutaire. La majorité de nos agents est titulaire, il convient d'y veiller et d'inciter ceux qui ne le sont pas à passer les concours.

12.2. Réorganisation du mode de fonctionnement des inscriptions et réinscriptions :

Depuis plusieurs années les dossiers « papiers » ont été fortement simplifiés. Tout en gardant ce mode de fonctionnement, nous devons mettre en place à l'aide de notre logiciel Duonet, une procédure permettant les inscriptions et réinscriptions par internet.

12.3. Recherche des outils de communications performants :

La collaboration avec le service communication a abouti à la réalisation de documents de communication performants.

Au conservatoire de musique d'Istres, l'accès à internet dans les salles de cours est actuellement à l'étude et devrait aboutir rapidement. Un téléviseur sera également installé dans le hall permettant de diffuser en boucle toutes les informations concernant la vie du conservatoire.

Il reste à améliorer :

- La diffusion des documents
- La promotion des événements par voie de presse
- L'accès automatique au site du conservatoire à partir des sites des villes du territoire

La création d'un site internet dédié au conservatoire devient à l'heure actuelle une nécessité absolue.

12.4. Textes cadres de référence :

Le règlement intérieur a été validé le 29 septembre 2015 par l'ex SAN Ouest Provence. Le règlement pédagogique est également finalisé. Ils sont diffusés auprès de notre public et mis en œuvre progressivement dès l'année scolaire 2016/2017.

Il sera nécessaire de les évaluer régulièrement, toutes améliorations pourront être ainsi envisagées.

Il reste à réaliser les référentiels de compétence par disciplines, ces documents étant particulièrement utiles lors des examens de fin de cycle pour les jurés invités.

13. Réorganiser et élargir l'offre pédagogique avec des moyens adaptés à travers des esthétiques variées.

De la musique classique au jazz, de la danse classique à la danse contemporaine, en passant par les musiques actuelles ou la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) le conservatoire offre une palette de disciplines musicales ou chorégraphiques importante et variée. De plus, des stages de théâtre, encadrés par des enseignants diplômés, sont organisés de manière expérimentale et ponctuelle durant les vacances scolaires. Par une approche professionnelle de cette discipline, le conservatoire pourrait, à plus ou moins moyen terme, intégrer cette spécialité dans son offre pédagogique, et répondre aux attentes de la population du territoire en quête d'une formation diplômante.

Pour s'adapter aux transformations profondes et aux évolutions constantes de notre société, pour répondre aux demandes de plus en plus diversifiées de notre public et aux critères propres aux conservatoires à rayonnement départemental, certaines disciplines

doivent être renforcées et les parcours d'études adaptés à chaque site d'enseignement et possédant chacun son propre mode d'évaluation.

13.1. Les disciplines :

Les instruments de l'orchestre symphonique :

Tous les instruments de l'orchestre symphoniques sont enseignés au sein du conservatoire.

Il reste cependant à développer le département « cuivres » : trompette, trombone cor, tuba.

Actuellement tous les enseignants de ce département sont à temps non-complet. Il convient de poursuivre l'augmentation de leur nombre d'heures d'enseignement.

Les pratiques collectives :

La pratique collective étant un élément essentiel dans l'apprentissage musical, il conviendra de s'assurer que tous les élèves concernés y prennent part.

Pour les pianistes, une expérimentation est actuellement en cours. Ils bénéficient dès le 2^o cycle d'un enseignement organisé sous forme de module axé sur l'improvisation. Ces modules sont assurés par un professeur du département Jazz/musiques actuelles.

Les cours de musique de chambre ont été développés à la rentrée scolaire 2015/2016. Un professeur a bénéficié cette année d'heures d'enseignement supplémentaires pour assurer ces cours dès la 4^o année du 2^o cycle.

Il conviendra d'évaluer ces deux initiatives pour soit les entériner soit les faire évoluer.

Les instruments polyphoniques

Le département d'instruments polyphoniques (cinq enseignants piano, deux enseignants guitare, un enseignant accordéon, quatre accompagnateurs, un pour la classe de chant, deux pour les disciplines instrumentales et un pour les disciplines chorégraphiques) existe de manière forte et répond aux attentes du public, même si les demandes d'inscriptions en piano et guitare ne sont pas toutes satisfaites.

L'enseignement de la batterie ayant été privilégié jusqu'en 2012, la classe de percussions est actuellement peu représentée ce qui pose un réel problème pour les pratiques collectives. Il devient impératif de renforcer cette discipline par :

- soit la création d'un poste adéquat avec un nombre d'heures suffisant
- soit le renforcement du poste actuel.

Le jazz et les musiques actuelles

Constitué de cinq enseignants spécialisés (guitare, basse, claviers, batterie, saxophone), ce département mériterait d'être renforcé par le recrutement d'un spécialiste « voix » sur quelques heures d'enseignement hebdomadaires. L'enseignement des disciplines théoriques (Formation musicale, arrangements, histoire du jazz...) inclus dans le parcours diplômant, est proposé sous forme de modules faisant appel aux compétences spécifiques de l'équipe pédagogique.

La musique ancienne

Deux enseignants à temps non complet assurent l'enseignement du clavecin et de la flûte à bec.

Il serait opportun de le renforcer par la création de quelques heures d'enseignement d'orgue. Un enseignant du conservatoire, ayant en charge actuellement des cours de formation musicale, possède toutes les compétences nécessaires dans cette discipline. Trois à quatre heures hebdomadaires pourraient être mises à disposition pour l'enseignement de cette discipline sans porter préjudice aux cours de formation musicale,

En ce qui concerne l'instrument, un partenariat avec la paroisse d'Istres possédant à l'église Notre Dame de Beauvoir un instrument adapté pourrait être établi.

Les pratiques vocales

Le conservatoire propose une classe de chant lyrique avec comme pratique collective un atelier lyrique. Un pianiste accompagnateur est mis à disposition de la classe. Les élèves bénéficient de cours de formation musicale spécifiques avec un programme adapté assurés par le pianiste accompagnateur.

Depuis trois ans, des chorales d'enfants ont été mises en place sur chaque site d'enseignement. Sur le site d'Istres une chorale d'adolescents et une d'adultes complètent cette offre.

Des classes CHAM à dominante vocale (du CM2 à la 3^e) sont également présentes depuis de longues années.

Ces classes travaillent de manière isolée. Il conviendra de développer des passerelles entre tous ces acteurs.

Le changement de professeur en charge des chorales à chaque rentrée scolaire n'a pas facilité cette démarche.

La MAO

L'enseignement de la MAO (musique assistée par ordinateur) est présent depuis de nombreuses années. Son cursus diplômant est en cours de structuration en ce qui concerne les disciplines théoriques.

La formation musicale

Six enseignants dont quatre à temps complet, assurent les cours de formation musicale :

- Des cours spécifiques sont proposés aux élèves des classes de chant, MAO, Jazz/musiques actuelles ainsi qu'aux adultes instrumentistes.
- Deux cours d'histoire de la musique s'adressant principalement à des adultes « amateurs » rencontrent un réel succès.
- Pour les élèves de 3^o cycle, le programme a été revu avec comme priorité la culture générale. Pour l'examen de fin de cycle, les élèves devront présenter un mini mémoire sur trois sujets (deux imposés en liaison avec la programmation et un au choix)
- Une expérimentation est menée actuellement avec les élèves de 2^o année du 1^o cycle. Ce cours est confié au chef de chœur qui s'appuie sur une pratique forte de la chorale pour acquérir les fondamentaux théoriques.
- Les enseignants de formation musicale mènent actuellement une réflexion avec leurs collègues instrumentistes. Cette réflexion doit conduire à l'élaboration d'un document définissant clairement les programmes de FM par niveau.

Une évaluation de ces nouveaux dispositifs sera faite d'ici environ deux ans.

Le pôle chorégraphique

Sur le site de Miramas, peu d'élèves sont inscrits et les locaux mis à disposition par la ville ne répondent pas à notre attente. L'offre associative dans cette ville étant particulièrement développée, il serait préférable de renoncer à l'enseignement de cette discipline sur ce site. Le cours d'éveil artistique (musique et danse) sera lui maintenu.

Sur le site de Grans, il y a également peu d'élèves inscrits et les locaux sont inadaptés. Il serait préférable de renoncer à l'enseignement de cette discipline sur ce site. Le cours d'éveil artistique (musique et danse) sera lui maintenu.

Sur le site de Fos sur mer, il serait porteur d'avoir un studio dédié :

- aux cours d'éveil artistique et d'initiation.
- aux ateliers de danse classique regroupant actuellement une trentaine d'élèves. Tout en les développant, nous pourrions proposer aux élèves les plus motivés d'intégrer un cursus diplômant sur le site d'Istres.

Sur le site d'Istres, il est nécessaire, de prendre en compte son particularisme fort et ancré dans la vie de la cité, de développer des partenariats formalisés et une transversalité entre tous les acteurs de la Maison de la danse.

Un projet global de la Maison de la danse est à construire. Il s'appuiera sur les spécificités de chacune des quatre structures pour la mise en place d'un maillage fort entre elles.

Ce projet doit respecter le passé et l'existant mais avec une réelle volonté de développement, d'échanges, d'ouverture et de partage.

Le pôle théâtre

Les interventions théâtre actuellement peu nombreuses sur le territoire peuvent être amplifiées sans besoin de personnel supplémentaire si réalisées sur du temps scolaire.

Des stages sont proposés aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps au tarif de 15 euros pour les résidents du Conseil de Territoire et 20 euros pour les résidents hors du périmètre du Conseil de Territoire.

13.2. Les parcours d'études

Suite aux réflexions menées depuis quatre ans par les enseignants, les parcours d'étude ont été diversifiés. Un règlement pédagogique a été finalisé. Il reste à le mettre en œuvre et à l'évaluer régulièrement. Des modifications pourront alors être apportées.

Ces parcours d'étude sont proposés de manière identique sur tous nos sites d'enseignement.

Cependant, il a été constaté que les attentes et l'investissement des élèves divergent d'un site d'enseignement à un autre. Une réflexion doit être menée pour permettre d'adapter au mieux ce règlement à chaque site.

L'éveil artistique (musique et danse) mis en place depuis deux ans semble satisfaire notre public. Il sera donc maintenu sur tous les sites d'enseignement.

13.3. Le centre de documentation

Une réflexion doit être menée pour faire évoluer la partothèque qui devra permettre :

- l'accès et le prêt des documents aux élèves
- l'écoute ou le visionnage d'œuvres musicales et chorégraphiques
- la recherche d'informations concernant les manifestations culturelles proposées sur le territoire
- la recherche de toute information concernant le conservatoire

Pour ce faire, il reste à recenser tous les documents et à les intégrer à la base de données du logiciel Duonet.

Il est souhaitable que des formations professionnelles adaptées soient suivies par l'agent en charge de la partothèque

13.4. Le parc instrumental

Une réflexion doit être menée pour assurer un suivi précis de tous les instruments notamment en matière d'achat, d'entretien, de réparation et de location.

Pour ce faire, il reste à réaliser :

- le recensement des instruments disponibles ainsi que leur lieu de stockage
- la mise à la réforme des instruments obsolètes
- un suivi très précis des achats des nouveaux instruments avec archivage des factures

- le référencement et l'intégration à la base de données du logiciel Duonet de tous les instruments en état
- l'intégration dans le logiciel Duonet du suivi des réparations

Il est souhaitable que des formations professionnelles adaptées soient suivies par l'agent technique en charge du parc instrumental.

14. Participer aux actions de création et de diffusion des activités :

Outre ses missions de formation, le conservatoire diversifie ses activités de diffusion :

- travaux des élèves
- prestations des enseignants
- concerts, spectacles d'artistes invités

14.1. Poursuite de la réalisation d'une saison musicale et chorégraphique:

- Programmation « professionnelle » réalisée :
 - par nos enseignants et enseignants des conservatoires proches:
 - en liaison forte avec l'enseignement : les concerts sont précédés de master classes
 - en favorisant l'auditorium du conservatoire d'Istres comme lieu d'accueil des concerts
 - par des artistes invités et compositeurs en résidence :
 - en intégrant la création à la formation
- Programmation « amateur » réalisée :
 - par nos élèves :
 - en restituant leurs travaux (auditions, spectacles....)
 - en favorisant les projets transversaux avec les autres structures culturelles (exemple les médiathèques)
 - en étant présent sur tout le territoire
 - en proposant un planning équilibré sur l'année scolaire

14.2. Partenariat renforcé avec la régie « scènes & cinés » chargée de la programmation sur le territoire

- Partager et compléter l'offre existante de concerts en particulier dans le domaine de la musique classique.
- Communication (plaquette, site...) en commun
- Mise à disposition des lieux de diffusion de la régie pour les représentations publiques de nos élèves.

15. Établir des liens avec les structures culturelles de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence/Conseil de Territoire Istres Ouest Provence

15.1. Être pôle ressource pour les structures associatives culturelles

Dans le cadre des pratiques amateurs, les rapports entretenus avec les structures culturelles contribuent à faire de nos anciens élèves des acteurs avec des compétences techniques et artistiques avérées et partageant leur pratique au sein même de ces structures (harmonie, orchestres....) et des spectateurs avertis fréquentant régulièrement les structures de diffusion (théâtre, cinémas.....)

Le conservatoire peut proposer :

- un soutien en besoins logistiques :
 - prêt des locaux,
 - prêt de matériel,
 - prêt de documents spécialisés (centre de documentation)
- des actions de formation pour les formateurs des structures:
 - participation à nos masters classes...
 - participation à nos stages
 - projets communs

Faciliter la mobilité et la circulation des élèves et assumer ainsi un rôle de relais entre les établissements, feront de notre conservatoire un élément incontournable du développement culturel de notre territoire.

15.2. Contribuer à définir un projet global et partagé à la Maison de la danse à Istres

Avec son particularisme fort, la maison de la danse est un véritable pôle danse ancré dans la vie de la cité. Chaque structure travaille indépendamment avec toutefois quelques rencontres imprévues ponctuant l'année scolaire.

Tous les acteurs de la Maison de la danse souhaitent formaliser fortement ces partenariats, accroître la transversalité et favoriser la circulation des élèves entre les structures.

Des réunions sont organisées avec comme perspective la mise en place d'un projet partagé de formation en tenant compte des spécificités et compétences propres de chaque structure.

Tout en respectant le passé et l'existant, ce projet de maillage doit à la fois apporter une lisibilité claire des activités chorégraphiques proposées et une valorisation de ce lieu.

15.3. Fonctionner en réseau avec les conservatoires proches

Il convient d'établir des relations entre les conservatoires dans un périmètre proche de notre territoire favorisant ainsi :

- les rencontres des élèves sur des projets communs
- les concertations pédagogiques régulières entre les enseignants.
- l'organisation en commun des examens de fin de 2^o cycle : brevet d'études musicales
- la création d'un ensemble orchestral réunissant les enseignants du territoire autour de l'étang de Berre

16. Aspects budgétaires

16.1. Besoins en locaux

- Port Saint Louis du Rhône :

La construction de locaux et si possible sur le site actuellement utilisé pour l'enseignement de la danse doit être envisagée.

- Grans :

Une réhabilitation complète des locaux actuels avec la création d'une salle d'audition au rez-de-chaussée doit être envisagée.

16.2. Besoins en personnel

- Secteur pédagogique :

A l'occasion de départs à la retraite ou de mutations éventuelles, il conviendra :

- sur une même discipline, de regrouper les postes à temps non complet
- par département pédagogique, de recruter au moins un Professeur d'Enseignement Artistique

Création progressive d'heures d'enseignement pour :

- les classes du département « cuivres »
- la classe de percussions

La régularisation des postes non conformes administrativement est nécessaire :

- filières en inadéquation avec l'emploi occupé
- cumul hors législation

- Secteur administratif :

Une réorganisation administrative sera à étudier en tenant compte des compétences des agents en poste.

Différentes formations (parloir, technique, accueil, administratif) seront à mettre en place.

17. Conclusion

Cette évolution confortera la position du conservatoire comme acteur culturel fort sur le territoire. L'objectif fondamental est la culture accessible à tous, le rassemblement des acteurs du territoire. Nous œuvrons à impulser une dynamique de la vie artistique tant au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence/Conseil de Territoire Istres Ouest Provence qu'au-delà de ses limites géographiques.

Avec l'aboutissement de la réforme territoriale, la Métropole d'Aix Marseille Provence a vu le jour au 1er janvier 2016. La compétence « culture » qu'elle exerce ne concerne que les équipements culturels reconnus par celle-ci d'intérêt métropolitain. Dans l'attente de la reconnaissance par son assemblée délibérante de cet intérêt métropolitain, la Métropole a délégué au conseil de territoire de Istres Ouest Provence l'exercice de la compétence culturelle telle que l'ex EPCI SANOP l'exerçait au 31/12/2015. En effet, parmi les six Conseils de Territoire qui composent la Métropole, celui de Istres Ouest Provence est le seul à exercer une compétence culturelle. En conséquence, durant la période 2016/2018, ladite compétence est exercée par le conseil de territoire IOP en attendant que le devenir des établissements culturels et donc du conservatoire soit défini. Une incertitude plane sur notre avenir, nous serons dans l'obligation de nous adapter aux éventuels changements car seuls les équipements culturels qui seront reconnus d'intérêt métropolitain relèveront de la compétence de la Métropole et ce qui ne le sera pas, sera restitué aux communes.